

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2025

AFFICHÉ LE 22/10/2025

ORDRE DU JOUR

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2025

INFORMATION

BILAN SAISON FEUX DE FORÊTS
FEDER

RAPPORTS

RAPPORT 2025-27 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 12 JUIN 2025
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

RAPPORT 2025-28 DETERMINATION DES MONTANTS INDIVIDUELS ET DU MONTANT GLOBAL DES
CONTRIBUTIONS DES COMMUNES ET EPCI AU FONCTIONNEMENT DU SDIS -
EXERCICE 2026
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

RAPPORT 2025-29 ADMISSION EN NON VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

RAPPORT 2025-30 AUTORISATIONS DE PROGRAMME/ CREDITS DE PAIEMENT 2025
MODIFICATION D'AP/CP
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

RAPPORT 2025-31 DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2025
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

RAPPORT 2025-32 AUTORISATION DE PASSATION DE L'ACCORD-CADRE RELATIF A LA MAINTENANCE
DES LOGICIELS DE GESTION ADMINISTRATIVE FOURNIS PAR LA SOCIÉTÉ ANTIBIA
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

RAPPORT 2025-33 MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU SDIS DE VAUCLUSE
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

RAPPORT 2025-34 MODIFICATION DU REGLEMENT PORTANT REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

RAPPORT 2025-35 CONVENTION DE COLLABORATION A L'ORGANISATION DU CONCOURS INTERNE DE
SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS AU TITRE DE L'ANNEE 2026
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

RAPPORT 2025-36 OPPORTUNITÉ DE RECOURIR AU VOTE ELECTRONIQUE POUR LES ELECTIONS 2026
DES INSTANCES PARITAIRES DU SDIS 84
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

RAPPORT 2025-37 ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR Y IMPLANTER LES OUTILS DE FORMATIONS DES
SAPEURS-POMPIERS DE VAUCLUSE
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Judi 16 octobre 2025

.....

DELIBERATION N° 27/2025

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 16 octobre 2025 à 15h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Annick DUBOIS, Sophie RIGAUT
Monsieur Bruno VALLE

Membres suppléantes à voix délibérative :

Mesdames Danielle BRUN, Christine LANTHELME

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

Madame Catherine GAY

Membre suppléant à voix délibérative :

Monsieur André AIELLO

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Médecin Colonel Christophe CHAPUIS, Médecin-chef du SDIS de Vaucluse
- Commandant Marc JAUNET, référent sûreté et sécurité du SDIS de Vaucluse
- Commandant Stéphane RABAGLIA, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Vaucluse
- Lieutenant YVES LE GUENNEC, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers du SDIS de Vaucluse

Etaient excusés :

- Monsieur Thierry SUQUET, Préfet de Vaucluse
- Monsieur Thibault de CACQUERAY, Directeur de Cabinet de Monsieur le Préfet de Vaucluse
- Colonel HC Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint du SDIS de Vaucluse
- Monsieur Thierry ACHARD, Payeur Départemental
- Mesdames Suzanne BOUCHET Marielle FABRE, Christelle JABLONSKI CASTANIER, Noëlle TRINQUIER
- Messieurs Jérôme BOULETIN, Hervé DE LEPINAU, Louis DREY, Pierre GONZALVEZ, Patrick MERLE, Christophe REYNIER-DUVAL, Claude MOREL, Anthony ZILIO
- Commandant Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Adjudant-Chef Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2025

RAPPORT N° 2025-27

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 12 JUIN 2025

Le procès-verbal de la séance du 12 juin 2025 a été transmis à tous les membres du Conseil d'Administration.

Si ce document ne fait l'objet d'aucune observation, il vous est proposé d'en approuver le contenu.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

Le jeudi 12 juin 2025 à 16h30, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse s'est réuni dans la salle de réunion du Siège de l'Établissement, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

Composition du Conseil d'Administration et présences

* Collège des conseillers départementaux

Membres titulaires à voix délibérative

Madame Annick DUBOIS

Madame Sophie RIGAUT

Monsieur Hervé de LEPINAU

Conseillère départementale du canton d'Avignon 3

Conseillère départementale du canton de Vaison-la-Romaine

Conseiller départemental du canton de Carpentras

Membre suppléant à voix délibérative :

Madame Suzanne BOUCHET

Madame Christine LANTHELME

Conseillère départementale du canton de Cheval-Blanc

Conseillère départementale du canton de Bollène

Membre suppléant sans voix délibérative :

Madame Danielle BRUN

Conseillère départementale du canton du Pontet

* Collège des Maires et Présidents d'EPCI

Membres titulaires à voix délibérative

Madame Catherine GAY

Monsieur Louis DRIEY

Adjointe au Maire d'Avignon

Maire de Piolenc

Membre suppléant à voix délibérative :

Monsieur Christophe REYNIER-DUVAL

Maire de Caderousse

Assistaient avec voix consultative

Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse

Commandant Marc JAUNET, référent sûreté et sécurité du SDIS de Vaucluse

Madame Sandra MESTRE, référente mixité et lutte contre les discriminations du SDIS de Vaucluse

Représentant des sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse

Commandant Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire

Assistaient également à la séance

Monsieur Thibault de CACQUERAY, Directeur de Cabinet de Monsieur le Préfet de Vaucluse

Colonel Hors Classe Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse

Etaient excusés :

Monsieur le Préfet de Vaucluse

Mesdames Marielle FABRE, Noëlle TRINQUIER

Messieurs André AIELLO, Joël BOUFFIES, Jérôme BOULETIN, Pierre GONZALVEZ, Patrick MERLE, Claude MOREL, Max RASPAIL, Bruno VALLE, Anthony ZILIO

Lieutenant Yves le GUENNEC

Adjudant-Chef Lionel GOMEZ

INFORMATIONS

L'assemblée débute sa séance en rendant hommage aux deux sapeurs-pompiers du SDIS de l'Aisne décédés lors de l'intervention à laquelle ils participaient le 9 juin 2025 suite à l'effondrement d'un immeuble.
Minute de silence.

Présentation réalisée par le Lt-Colonel Pierre AUGIER sur la valeur du sauvé en Vaucluse (estimation de la valeur des biens préservés des effets d'un sinistre par l'action directe des services d'incendie et de secours)

Monsieur Hervé DE LEPINAU demande si cette évaluation va être réalisée systématiquement pour tous les feux.

Le Directeur répond que ce travail n'est pas réalisable sur tous les feux systématiquement et ajoute qu'une réflexion est en cours au niveau national afin que l'on puisse se baser sur des critères indiscutables et communs à tous les SDIS. Il souligne que dans la présentation qui est faite ce jour aux élus, il a été décidé de se baser sur un feu qui se propagerait pendant une heure.

Monsieur Hervé DE LEPINAU fait remarquer que, dans le cas qui est présenté, les assureurs ont fait une économie considérable.

Monsieur Thierry LAGNEAU indique que des pistes de réflexion sont ouvertes sur le financement des SDIS et que ce sujet mérite réflexion.

RAPPORTS

Rapport 2025-20 : Approbation du compte-rendu de la séance du 20 mars 2025

Le président présente le rapport

Mis au vote, celui-ci est adopté à l'unanimité

Rapport 2025-21 : Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable du SDIS de Vaucluse

Le Colonel Jérôme SOTTY présente le rapport

Mis au vote, celui-ci est adopté à l'unanimité

Rapport 2025-22 : Modification de la convention financière relative aux travaux de construction du centre d'incendie et de secours intercommunal de Robion

Le Colonel Jérôme SOTTY présente le rapport

Mis au vote, celui-ci est adopté à l'unanimité

Rapport 2025-23 : Démarche de prévention au sein du SDIS de Vaucluse – accompagnement financier du Fonds National de Prévention (FNP) de la CNRACL

Le Directeur présente le rapport

Mis au vote, celui-ci est adopté à l'unanimité

Rapport 2025-24 : Modification du montant maximal des repas dans le cadre des stages internes

Le Directeur présente le rapport

Mis au vote, celui-ci est adopté à l'unanimité

Rapport 2025-25 : Charte informatique utilisateur

Le Directeur Adjoint présente le rapport

Monsieur Hervé DE LEPINAU demande quelles sont les mesures mises en place au sein du SDIS pour se protéger contre les cyber-attaques.

Le Directeur répond qu'il s'agit d'une problématique à laquelle les directeurs de SDIS sont sensibilisés depuis quelques temps déjà et précise que l'Agence Nationale des Systèmes de Sécurité a fait de nombreuses préconisations qui sont suivies par le SDIS de Vaucluse.

Il ajoute qu'un travail important est réalisé entre la DUN et l'ensemble des services pour travailler sur des scénarios de simulation de crise. Ces exercices permettent aux agents d'identifier les modalités de fonctionnement qui seraient rendues nécessaires si le SDIS venait à subir une attaque cyber.

Il précise d'autre part, qu'hier, le cœur de réseau a fait l'objet d'une importante mise à jour.

Le Directeur souligne l'importance de pouvoir disposer d'équipements fiables et performants, ce qui induit toutefois des coûts non négligeables.

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité

Rapport 2025-26 : Référentiel de gestion des équipes spécialisées

Le Directeur présente le rapport

Mis au vote, celui-ci est adopté à l'unanimité

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur le Directeur de Cabinet qui félicite l'ensemble des équipes pour la qualité du travail réalisé notamment dans le cadre du rapport développement durable.

Il donne rendez-vous aux élus la semaine prochaine pour le lancement de la campagne feux de forêts et la journée nationale des sapeurs-pompiers à Caderousse.

Il remercie le SDIS pour la bonne tenue de cette séance.

Après avoir demandé aux membres du Conseil s'ils avaient d'autres questions particulières à formuler, le président lève la séance à 17h30.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le compte-rendu de la séance du 12 juin 2025.

Le Président du Conseil d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU





SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Jeudi 16 octobre 2025

.....

DELIBERATION N° 28/2025

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 16 octobre 2025 à 15h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Annick DUBOIS, Sophie RIGAUT
Monsieur Bruno VALLE

Membres suppléantes à voix délibérative :

Mesdames Danielle BRUN, Christine LANTHELME

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

Madame Catherine GAY

Membre suppléant à voix délibérative :

Monsieur André AIELLO

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Médecin Colonel Christophe CHAPUIS, Médecin-chef du SDIS de Vaucluse
- Commandant Marc JAUNET, référent sûreté et sécurité du SDIS de Vaucluse
- Commandant Stéphane RABAGLIA, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Vaucluse
- Lieutenant YVES LE GUENNEC, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers du SDIS de Vaucluse

Etaient excusés :

Monsieur Thierry SUQUET, Préfet de Vaucluse
Monsieur Thibault de CACQUERAY, Directeur de Cabinet de Monsieur le Préfet de Vaucluse
Colonel HC Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint du SDIS de Vaucluse
Monsieur Thierry ACHARD, Payeur Départemental
Mesdames Suzanne BOUCHET Marielle FABRE, Christelle JABLONSKI CASTANIER, Noëlle TRINQUIER
Messieurs Jérôme BOULETIN, Hervé DE LEPINAU, Louis DREY, Pierre GONZALVEZ, Patrick MERLE, Christophe REYNIER-DUVAL, Claude MOREL, Anthony ZILIO
Commandant Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
Adjudant-Chef Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2025

RAPPORT N° 2025-28

DETERMINATION DES MONTANTS INDIVIDUELS ET DU MONTANT GLOBAL DES CONTRIBUTIONS DES COMMUNES ET EPCI AU FONCTIONNEMENT DU SDIS EXERCICE 2026

Comme le prévoit la réglementation et notamment l'article L 1424-35 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil d'Administration de fixer les modalités de calcul des contributions des communes et EPCI au fonctionnement du SDIS.

Ce même article stipule également que le montant global des contributions des communes et des établissements publics de coopération intercommunale ne pourra excéder le montant global des contributions des communes et des établissements publics de coopération intercommunale de l'exercice précédent, augmenté de l'indice des prix à la consommation.

Eu égard aux dates de préparation des budgets, le SDIS de Vaucluse prend en compte l'évolution de cet indice entre le mois de juillet de l'année en cours et l'indice de juillet de l'année précédente.

I – Détermination du montant global des contributions des communes et EPCI 2026

Pour l'année 2026, le montant global des contributions se calcule de la manière suivante :

Montant contribution 2025 x $\frac{\text{IPC hors tabac juillet 2025}}{\text{IPC hors tabac juillet 2024}}$ = $\frac{120.49}{119.37}$ soit une variation de 0.94 %

$$23\,035\,041.42 \text{ €} \times \frac{120.49}{119.37} = 23\,251\,169.81 \text{ €}$$

Par application directe de l'article L1424-35 du code du CGCT, le montant maximum global des contributions des communes et EPCI pourrait donc s'élever à 23 251 169.81 €.

II – Détermination des montants individuels des contributions des communes et EPCI 2026

Les principes de calcul des contributions individuelles ont été posés dans la délibération n° 2016-73 du 6 décembre 2016, je vous rappelle la teneur de ces dispositions :

- 4 strates de classement des communes :
 - Communes de moins de 5 000 habitants,
 - Communes de 5 000 à 7 499 habitants ne disposant pas de CIS mixte,
 - Communes de 7 500 à 14 999 habitants ne disposant pas de CIS mixte ou de 5 000 à 9 999 habitants et disposant d'un CIS mixte,
 - Communes d'au moins 15 000 habitants ne disposant pas d'un CIS mixte ou d'au moins 10 000 habitants et disposant d'un CIS mixte.

- Un taux de base pour le calcul des valeurs cibles des 4 strates :
 - Un taux de base unique pour la première strate correspondant à un montant par habitant, ST1
 - Le taux de base de la première strate augmenté de 10 % pour la valeur-cible par habitant de la seconde strate, ST 2
 - Le taux de base de la première strate augmenté de 30% pour la valeur-cible par habitant de la troisième strate, ST 3
 - Le taux de base de la première strate, augmenté de 60 % pour la valeur cible par habitant de la quatrième strate.ST 4

Les dispositions de la délibération 2016-73 du 6 décembre 2016 du Conseil d'Administration consistent en un coût unique par habitant par strate en fonction de la population INSEE au 1^{er} janvier 2025 de chaque commune.

Si une commune est amenée à changer de strate, du fait de l'augmentation de sa population, un étalement sur cinq ans sera mis en place pour atteindre le coût par habitant de sa nouvelle strate. Ce dispositif a été appliqué à compter de 2024 pour les communes de Caumont sur Durance et de Saint Saturnin les Avignon qui ont vu leur population dépasser le seuil de 5 000 habitants.

Par conséquent, le calcul des contributions individuelles des communes et EPCI pour 2026 est le suivant :

- La valeur unique par habitant de la première strate s'élève pour 2026 à :

Coût par habitant n- 1 + 0.94% soit $30.52 * 1.0094 = 30.81$ €

- La valeur-unique par habitant de la seconde strate :

$$ST 2 = 30.81 \text{ €} \times 1,1 = 33.89 \text{ €}$$

Il est à noter que la contribution des communes de Caumont sur Durance et Saint Saturnin les Avignon est encore lissée sur trois ans pour arriver au coût par habitant de la deuxième strate. Conformément à la délibération 2016-73 du 6 décembre 2016 du Conseil d'Administration, le coût par habitant pour ces deux communes pour 2026 sera le suivant :

Coût par habitant strate 1 pour 2026 + {(Coût par habitant strate 2 pour 2026 - Coût par habitant strate 1 pour 2026) *1/3} soit :

$$30.81 + \{(33.89 - 30.81) * 1/3\} = 31.84 \text{ €}$$

- La valeur unique par habitant de la troisième strate :

$$ST 3 = 30.81 \text{ €} \times 1,3 = 40.05 \text{ €}$$

- La valeur unique par habitant de la quatrième strate :

$$ST 4 = 30.81 \text{ €} \times 1,6 = 49.30 \text{ €}$$

Au regard de ce calcul le montant global des contributions individuelles des communes et EPCI avec la population au 1^{er} janvier 2025 s'élève pour 2026 à :

$$23\ 533\ 155.56 \text{ €}$$

Ce montant est supérieur au montant global de 23 251 169.81 € permis par l'article L1424-35 du CGCT et tel que calculé dans le paragraphe I.

La différence entre le montant des contributions individuelles et le montant global est de 281 985.75 € (23 533 155.56 – 23 251 169.81). Il vous est proposé, pour être conforme à l'article L1424-35 du CGCT, de réduire la contribution de chaque commune sur la base de cette somme proportionnellement à sa population.

III – Détermination des montants individuels corrigés des contributions des communes et EPCI 2026

La correction est calculée de la manière suivante :

Montant de la différence/population globale INSEE du département au 1^{er} janvier 2025 :

$$281\,985.75 / 568\,702 = 0.49$$

Pour chaque commune, le montant de la correction s'élève à la population de la commune x 0.49.

Par conséquent, le montant individuel de la contribution de chaque commune se définit ainsi :

$$(\text{Population communale} \times \text{coût strate}) - (\text{population communale} \times 0.49).$$

Le montant de la contribution pour chaque commune est défini dans le tableau annexé à cette délibération.

Au regard de ce tableau, le montant global des contributions des communes et EPCI s'élève pour 2026 à 23 254 491.58 €. Il subsiste une différence de 3 321.77 € correspondant aux arrondis des différentes contributions communales (23 254 491.58 € – 23 251 169.81 €).

La part relative à la contribution des EPCI à compétence incendie s'élève à :

8 437 203.49 €

La part relative aux autres communes s'élève à :

14 817 288.09 €

Je vous propose :

- de fixer le montant global des contributions des communes et EPCI au fonctionnement du SDIS pour 2026 au montant de 23 254 491.58 €
- de fixer les contributions individuelles 2026 des communes au fonctionnement du SDIS et les montants applicables aux EPCI concernés selon les montants définis par le tableau joint à la présente délibération

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

CONTRIBUTIONS COMMUNES EPCI 2026

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (TELINO / Groupe STUDIA).
 Acte: 084-288400021-20251022-202528-DE
 le 22/10/2025
 Variation IPC TELIOS 0,94%

STRATE 1 communes - 5 000 habitants

TAUX BASE 2026	30,81
IPC ENSEMBLE HORS TABAC JUILLET 2025	120,49

INSEE	COMMUNES	CONTRIBUTIONS 2025 CASDIS	POPULATION MUNICIPALE INSEE 1/1/2025	COUT / HAB 2025	COUT / HAB 2026	CALCUL 2026	ECART	VARIATION %	CORRECTION	MONTANT NOTIFIE 2026	EVOLUTION 2026/2025
84001	ALTHEN LES PALUDS	85 018,28	2 881	30,52	30,81	88 763,61	3 745,33	4,41%	1 411,69	87 351,92	2,74%
84002	Ansouis	32 192,86	1 066	30,52	30,81	32 843,46	650,60	2,02%	522,34	32 321,12	0,40%
84005	Aurel	5 704,30	186	30,52	30,81	5 730,66	26,36	0,46%	91,14	5 639,52	-1,14%
84006	Auribeau CCAPT	2 154,28	70	30,52	30,81	2 156,70	2,42	0,11%	34,30	2 122,40	-1,48%
84009	BASTIDE des JOURDANS (La)	51 156,61	1 723	30,52	30,81	53 085,63	1 929,02	3,77%	844,27	52 241,36	2,12%
84010	Bastidonne (La)	27 277,46	914	30,52	30,81	28 160,34	882,88	3,24%	447,86	27 712,48	1,59%
84012	Beaumes de Venise Cove	72 487,04	2 428	30,52	30,81	74 806,68	2 319,64	3,20%	1 189,72	73 616,96	1,56%
84013	Beaumettes LMV	9 193,63	308	30,52	30,81	9 489,48	295,85	3,22%	150,92	9 338,56	1,58%
84014	BEAUMONT de PERTUIS	33 831,33	1 102	30,52	30,81	33 952,62	121,29	0,36%	539,98	33 412,64	-1,24%
84015	Beaumont du Ventoux Cove	9 223,97	307	30,52	30,81	9 458,67	234,70	2,54%	150,43	9 308,24	0,91%
84017	Bedoin Cove	93 635,41	3 077	30,52	30,81	94 802,37	1 166,96	1,25%	1 507,73	93 294,64	-0,36%
84018	Blauvac	16 263,31	555	30,52	30,81	17 099,55	836,24	5,14%	271,95	16 827,60	3,47%
84020	BONNIEUX Ccapt	35 712,53	1 166	30,52	30,81	35 924,46	211,93	0,59%	571,34	35 353,12	-1,01%
84021	Brantes	2 639,75	86	30,52	30,81	2 649,66	9,91	0,38%	42,14	2 607,52	-1,22%
84022	Buisson	7 919,26	256	30,52	30,81	7 887,36	-31,90	-0,40%	125,44	7 761,92	-1,99%
84023	Buoux Ccapt	3 034,20	103	30,52	30,81	3 173,43	139,23	4,59%	50,47	3 122,96	2,93%
84024	Cabrieries d'Aigues	28 794,56	947	30,52	30,81	29 177,07	382,51	1,33%	464,03	28 713,04	-0,28%
84025	Cabrieries d'Avignon LMV	54 463,89	1 741	30,52	30,81	53 640,21	-823,68	-1,51%	853,09	52 787,12	-3,08%
84026	CADENET	130 227,86	4 327	30,52	30,81	133 314,87	3 087,01	2,37%	2 120,23	131 194,64	0,74%
84027	CADEROUSSE	78 585,78	2 541	30,52	30,81	78 288,21	-297,57	-0,38%	1 245,09	77 043,12	-1,96%
84028	Cairanne	33 497,57	1 121	30,52	30,81	34 538,01	1 040,44	3,11%	549,29	33 988,72	1,47%
84029	CAMARET S/AIGUES	137 965,07	4 549	30,52	30,81	140 154,69	2 189,62	1,59%	2 229,01	137 925,68	-0,03%
84030	Caromb Cove	104 922,64	3 469	30,52	30,81	106 879,89	1 957,25	1,87%	1 699,81	105 180,08	0,25%
84032	Caseneuve CCAPT	15 504,76	519	30,52	30,81	15 990,39	485,63	3,13%	254,31	15 736,08	1,49%
84033	Castellet Ccapt	3 428,65	114	30,52	30,81	3 512,34	83,69	2,44%	55,86	3 456,48	0,81%
84036	Chateauneuf de Gadagne SMV	104 285,45	3 495	30,52	30,81	107 680,95	3 395,50	3,26%	1 712,55	105 968,40	1,61%
84037	Chateauneuf du Pape	61 897,68	2 045	30,52	30,81	63 006,45	1 108,77	1,79%	1 002,05	62 004,40	0,17%
84038	Cheval Blanc LMV	130 986,41	4 340	30,52	30,81	133 715,40	2 728,99	2,08%	2 126,60	131 588,80	0,46%
84040	Crestet	12 804,32	418	30,52	30,81	12 878,58	74,26	0,58%	204,82	12 673,76	-1,02%
84041	Crillon le Brave Cove	14 685,53	489	30,52	30,81	15 066,09	380,56	2,59%	239,61	14 826,48	0,96%
84042	CUCURON	55 040,39	1 849	30,52	30,81	56 967,69	1 927,30	3,50%	906,01	56 061,68	1,86%
84044	Entrechaux	34 923,64	1 164	30,52	30,81	35 862,84	939,20	2,69%	570,36	35 292,48	1,06%
84045	Faucon	13 714,58	454	30,52	30,81	13 987,74	273,16	1,99%	222,46	13 765,28	0,37%
84046	Flassan Cove	14 048,35	455	30,52	30,81	14 018,55	-29,80	-0,21%	222,95	13 795,60	-1,80%
84139	Fontaine de Vaucluse SMV	17 203,91	576	30,52	30,81	17 746,56	542,65	3,15%	282,24	17 464,32	1,51%
84047	Gargas CCAPT	92 209,34	3 020	30,52	30,81	93 046,20	836,86	0,91%	1 479,80	91 566,40	-0,70%
84048	Gignac APT	2 214,97	73	30,52	30,81	2 249,13	34,16	1,54%	35,77	2 213,36	-0,07%
84049	Gigondas Cove	13 047,06	435	30,52	30,81	13 402,35	355,29	2,72%	213,15	13 189,20	1,09%
84050	GORDES LMV	50 549,77	1 664	30,52	30,81	51 267,84	718,07	1,42%	815,36	50 452,48	-0,19%
84051	Goult Ccapt	32 769,36	1 067	30,52	30,81	32 874,27	104,91	0,32%	522,83	32 351,44	-1,28%
84052	Grambois	36 835,19	1 204	30,52	30,81	37 095,24	260,05	0,71%	589,96	36 505,28	-0,90%
84053	GRILLON	53 371,58	1 724	30,52	30,81	53 116,44	-255,14	-0,48%	844,76	52 271,68	-2,06%
84055	Jonquerettes	48 395,49	1 597	30,52	30,81	49 203,57	808,08	1,67%	782,53	48 421,04	0,05%
84057	Joucas Ccapt	10 680,38	348	30,52	30,81	10 721,88	41,50	0,39%	170,52	10 551,36	-1,21%
84058	Lacoste Ccapt	13 289,80	453	30,52	30,81	13 956,93	667,13	5,02%	221,97	13 734,96	3,35%
84059	Lafare Cove	3 792,75	127	30,52	30,81	3 912,87	120,12	3,17%	62,23	3 850,64	1,53%
84060	Lagarde d'Apt Ccapt	910,26	30	30,52	30,81	924,30	14,04	1,54%	14,70	909,60	-0,07%
84061	Lagarde Pareol	9 770,12	321	30,52	30,81	9 890,01	119,89	1,23%	157,29	9 732,72	-0,38%
84062	Lagnes LMV	50 762,17	1 707	30,52	30,81	52 592,67	1 830,50	3,61%	836,43	51 756,24	1,96%
84063	Lamotte du Rhone	11 863,72	397	30,52	30,81	12 231,57	367,85	3,10%	194,53	12 037,04	1,46%
84064	Lapalud	116 391,91	3 831	30,52	30,81	118 033,11	1 641,20	1,41%	1 877,19	116 155,92	-1,20%
84065	LAURIS LMV	118 212,43	3 929	30,52	30,81	121 052,49	2 840,06	2,40%	1 925,21	119 127,28	0,77%
84008	Le Barroux COVE	19 965,04	663	30,52	30,81	20 427,03	461,99	2,31%	324,87	20 102,16	0,69%
84011	Le Beaucet Cove	11 074,83	381	30,52	30,81	11 738,61	663,78	5,99%	186,69	11 551,92	4,31%
84066	Lioux ccapt	8 738,50	287	30,52	30,81	8 842,47	103,97	1,19%	140,63	8 701,84	-0,42%
84067	Loriol du comtat Cove	74 975,08	2 481	30,52	30,81	76 439,61	1 464,53	1,95%	1 215,69	75 223,92	0,33%
84068	Lourmarin LMV	31 616,36	1 031	30,52	30,81	31 765,11	148,75	0,47%	505,19	31 259,92	-1,13%
84069	Malaucene Cove	83 622,55	2 759	30,52	30,81	85 004,79	1 382,24	1,65%	1 351,91	83 652,88	0,04%
84070	Malemort du Comtat	58 711,77	1 952	30,52	30,81	60 141,12	1 429,35	2,43%	956,48	59 184,64	0,81%
84071	Maubec LMV	58 074,59	1 915	30,52	30,81	59 001,15	926,56	1,60%	938,35	58 062,80	-0,02%
84073	Menerbes ccapt	29 704,82	967	30,52	30,81	29 793,27	88,45	0,30%	473,83	29 319,44	-1,30%
84074	Mérindol LMV	68 299,84	2 273	30,52	30,81	70 031,13	1 731,29	2,53%	1 113,77	68 917,36	0,90%
84075	Methamis	13 562,87	453	30,52	30,81	13 956,93	394,06	2,91%	221,97	13 734,96	1,27%
84076	Mirabeau	43 055,30	1 434	30,52	30,81	44 181,54	1 126,24	2,62%	702,66	43 478,88	0,98%
84077	Modene Cove	14 078,69	461	30,52	30,81	14 203,41	124,72	0,89%	225,89	13 977,52	-0,72%
84078	MONDRAGON	111 628,22	3 756	30,52	30,81	115 722,36	4 094,14	3,67%	1 840,44	113 881,92	2,02%
84079	Monieux	8 253,02	268	30,52	30,81	8 257,08	4,06	0,05%	131,32	8 125,76	-1,54%

INSEE	COMMUNES	CONTRIBUTIONS 2025 CASDIS	POPULATION MUNICIPALE INSEE 1/1/2025	COUT / HAB 2025	COUT / HAB 2026	CALCUL 2026	ECART	VARIATION %	CORRECTION	MONTANT NOTIFIE 2026	EVOLUTION 2026/2025
84082	MORMOIRON	57 012,62	1 882	30,52	30,81	57 984,42	971,80	1,70%	922,18	57 062,24	0,09%
84083	MORNAS	75 612,26	2 530	30,52	30,81	77 949,30	2 337,04	3,09%	1 239,70	76 709,60	1,45%
84084	Motte d'Aigues (la)	42 448,46	1 418	30,52	30,81	43 688,58	1 240,12	2,92%	694,82	42 993,76	1,28%
84085	Murs Ccapt	12 258,17	390	30,52	30,81	12 015,90	- 242,27	-1,98%	191,10	11 824,80	-3,54%
84086	Oppede LMV	38 959,13	1 285	30,52	30,81	39 590,85	631,72	1,62%	629,65	38 961,20	0,01%
84090	Peypin d'Aigues	20 329,14	663	30,52	30,81	20 427,03	97,89	0,48%	324,87	20 102,16	-1,12%
84093	Puget sur Durance LMV	26 215,49	881	30,52	30,81	27 143,61	928,12	3,54%	431,69	26 711,92	1,89%
84094	Puymeras	17 750,07	584	30,52	30,81	17 993,04	242,97	1,37%	286,16	17 706,88	-0,24%
84095	Puyvert LMV	24 850,10	842	30,52	30,81	25 942,02	1 091,92	4,39%	412,58	25 529,44	2,73%
84096	Rasteau	23 818,47	791	30,52	30,81	24 370,71	552,24	2,32%	387,59	23 983,12	0,69%
84097	Richerences	16 445,36	539	30,52	30,81	16 606,59	161,23	0,98%	264,11	16 342,48	-0,63%
84098	Roaix	18 781,70	622	30,52	30,81	19 163,82	382,12	2,03%	304,78	18 859,04	0,41%
84099	ROBION LMV	144 003,13	4 803	30,52	30,81	147 980,43	3 977,30	2,76%	2 353,47	145 626,96	1,13%
84100	Roque alric Cove	1 577,78	51	30,52	30,81	1 571,31	- 6,47	-0,41%	24,99	1 546,32	-1,99%
84101	Roque sur pernes Cove	12 956,03	431	30,52	30,81	13 279,11	323,08	2,49%	211,19	13 067,92	0,86%
84102	Roussillon ccapt	39 505,28	1 318	30,52	30,81	40 607,58	1 102,30	2,79%	645,82	39 961,76	1,16%
84103	Rustrel Ccapt	20 571,88	682	30,52	30,81	21 012,42	440,54	2,14%	334,18	20 678,24	0,52%
84104	SABLET	42 205,72	1 433	30,52	30,81	44 150,73	1 945,01	4,61%	702,17	43 448,56	2,94%
84105	Saignon Ccapt	28 005,67	922	30,52	30,81	28 406,82	401,15	1,43%	451,78	27 955,04	-0,18%
84121	Sannes	8 859,86	292	30,52	30,81	8 996,52	136,66	1,54%	143,08	8 853,44	-0,07%
84123	SAULT	41 083,07	1 348	30,52	30,81	41 531,88	448,81	1,09%	660,52	40 871,36	-0,52%
84124	Saumane de Vaucluse SMV	27 550,54	890	30,52	30,81	27 420,90	- 129,64	-0,47%	436,10	26 984,80	-2,05%
84125	Savoillan	2 002,57	74	30,52	30,81	2 279,94	277,37	13,85%	36,26	2 243,68	12,04%
84126	Seguret	24 303,94	773	30,52	30,81	23 816,13	- 487,81	-2,01%	378,77	23 437,36	-3,57%
84127	SERIGNAN	86 960,17	2 896	30,52	30,81	89 225,76	2 265,59	2,61%	1 419,04	87 806,72	0,97%
84128	Sivergues Ccapt	1 426,07	44	30,52	30,81	1 355,64	- 70,43	-4,94%	21,56	1 334,08	-6,45%
84107	St Christol	43 146,32	1 416	30,52	30,81	43 626,96	480,64	1,11%	693,84	42 933,12	-0,49%
84108	St Didier Cove	64 507,09	2 192	30,52	30,81	67 535,52	3 028,43	4,69%	1 074,08	66 461,44	3,03%
84109	St Hyppolyte le Graveyron Cove	5 127,80	170	30,52	30,81	5 237,70	109,90	2,14%	83,30	5 154,40	0,52%
84110	St Leger du Ventoux	879,92	27	30,52	30,81	831,87	- 48,05	-5,46%	13,23	818,64	-6,96%
84111	St Marcellin les Vaison	10 073,54	335	30,52	30,81	10 321,35	247,81	2,46%	164,15	10 157,20	0,83%
84112	St Martin de castillon Ccapt	21 330,43	695	30,52	30,81	21 412,95	82,52	0,39%	340,55	21 072,40	-1,21%
84113	St Martin de la Brasque	24 759,07	811	30,52	30,81	24 986,91	227,84	0,92%	397,39	24 589,52	-0,68%
84114	St Pantaleon ccapt	5 795,32	207	30,52	30,81	6 377,67	582,35	10,05%	101,43	6 276,24	8,30%
84115	St Pierre de Vassols Cove	15 049,63	504	30,52	30,81	15 528,24	478,61	3,18%	246,96	15 281,28	1,54%
84116	St Romain en Viennois	25 305,23	860	30,52	30,81	26 496,60	1 191,37	4,71%	421,40	26 075,20	3,04%
84117	St Roman de Malegarde	10 194,91	339	30,52	30,81	10 444,59	249,68	2,45%	166,11	10 278,48	0,82%
84118	St Saturnin d'Apt Ccapt	89 417,87	2 986	30,52	30,81	91 998,66	2 580,79	2,89%	1 463,14	90 535,52	1,25%
84120	St Trinit	3 701,72	120	30,52	30,81	3 697,20	- 4,52	-0,12%	58,80	3 638,40	-1,71%
84106	STE CECILE LES VIGNES	80 011,85	2 639	30,52	30,81	81 307,59	1 295,74	1,62%	1 293,11	80 014,48	0,00%
84130	Suzette Cove	3 337,62	111	30,52	30,81	3 419,91	82,29	2,47%	54,39	3 365,52	0,84%
84131	Taillades LMV	59 379,29	1 998	30,52	30,81	61 558,38	2 179,09	3,67%	979,02	60 579,36	2,02%
84133	TOUR D'AIGUES (la)	131 866,33	4 375	30,52	30,81	134 793,75	2 927,42	2,22%	2 143,75	132 650,00	0,59%
84134	Travaillan	21 633,85	721	30,52	30,81	22 214,01	580,16	2,68%	353,29	21 860,72	1,05%
84135	Uchaux	51 217,30	1 702	30,52	30,81	52 438,62	1 221,32	2,38%	833,98	51 604,64	0,76%
84136	Vacqueyras Cove	36 683,48	1 192	30,52	30,81	36 725,52	42,04	0,11%	584,08	36 141,44	-1,48%
84140	Vaugines LMV	16 900,49	556	30,52	30,81	17 130,36	229,87	1,36%	272,44	16 857,92	-0,25%
84142	Velleron	93 574,73	3 138	30,52	30,81	96 681,78	3 107,05	3,32%	1 537,62	95 144,16	1,68%
84143	Venasque Cove	31 859,10	1 069	30,52	30,81	32 935,89	1 076,79	3,38%	523,81	32 412,08	1,74%
84144	Viens Ccapt	19 115,46	624	30,52	30,81	19 225,44	109,98	0,58%	305,76	18 919,68	-1,02%
84145	Villars Ccapt	23 393,68	770	30,52	30,81	23 723,70	330,02	1,41%	377,30	23 346,40	-0,20%
84146	Villedieu	13 987,66	480	30,52	30,81	14 788,80	801,14	5,73%	235,20	14 553,60	4,05%
84147	Villelaure	101 251,25	3 395	30,52	30,81	104 599,95	3 348,70	3,31%	1 663,55	102 936,40	1,66%
84148	Villes sur Auzon	38 807,42	1 292	30,52	30,81	39 806,52	999,10	2,57%	633,08	39 173,44	0,94%
84149	VIOLES	52 673,71	1 745	30,52	30,81	53 763,45	1 089,74	2,07%	855,05	52 908,40	0,45%
84150	VISAN	57 710,48	1 875	30,52	30,81	57 768,75	58,27	0,10%	918,75	56 850,00	-1,49%
84151	Vitrolles	5 461,56	199	30,52	30,81	6 131,19	669,63	12,26%	97,51	6 033,68	10,48%

NOMBRE D	126	4 848 499,89	160 776		30,81	4 953 508,56	105 008,67		78 780,24	4 874 728,32	0,54%
	dont 62 communes EPCI compétence SDIS										

INSEE	COMMUNES	CONTRIBUTIONS 2025 CASDIS	POPULATION MUNICIPALE INSEE 1/1/2025	COU / HAB 2025	COU / HAB 2026	CALCUL 2026	ECART	VARIATION %	CORRECTION	MONTANT NOTIFIE 2026	EVOLUTION 2026/2025
84004	Aubignan COVE	196 824,24	5 962	33,57	33,89	202 058,14	5 233,91	2,66%	2 921,38	199 136,76	1,17%
84034	CAUMONT-SUR-DURANCE	168 651,31	5 499	31,28	31,84	175 071,66	6 420,35	3,81%	2 694,51	172 377,15	2,21%
84119	St Saturnin les Avignon	159 226,50	5 211	31,28	31,84	165 902,61	6 676,11	4,19%	2 553,39	163 349,22	2,59%
84056	JONQUIERES	176 921,41	5 213	33,57	33,89	176 673,78	- 247,63	-0,14%	2 554,37	174 119,41	-1,58%
84091	PIOLENC	184 869,18	5 679	33,57	33,89	192 466,99	7 597,80	4,11%	2 782,71	189 684,28	2,60%
84072	Mazan Cove	209 346,99	6 272	33,57	33,89	212 564,35	3 217,37	1,54%	3 073,28	209 491,07	0,07%
84122	Sarrians Cove	198 093,21	5 834	33,57	33,89	197 720,09	- 373,11	-0,19%	2 858,66	194 861,43	-1,63%
84039	COURTHEZON	202 501,22	6 245	33,57	33,89	211 649,30	9 148,08	4,52%	3 060,05	208 589,25	3,01%
84016	BEDARRIDES	180 661,54	5 521	33,57	33,89	187 112,21	6 450,67	3,57%	2 705,29	184 406,92	2,07%

NOMBRE D	7	1 677 095,59	51 436	32,61	33,46	1 721 219,14	44 123,55		25 203,64	1 696 015,50	2,63%
-----------------	----------	---------------------	---------------	--------------	--------------	---------------------	------------------	--	------------------	---------------------	--------------

STRATE 3	Soit de 7 500 hab à 14 999 hab sans CIS mixte soit de 5000 hab à 9 999 hab avec CIS mixte	30,81	1,3	40,05	1
----------	---	-------	-----	-------	---

INSEE	COMMUNES	CONTRIBUTIONS 2025 CASDIS	POPULATION MUNICIPALE INSEE 1/1/2025	COU / HAB 2025	COU / HAB 2026	CALCUL 2026	ECART	VARIATION %	CORRECTION	MONTANT NOTIFIE 2026	EVOLUTION 2026/2025
84141	Vedene	452 528,59	11 799	39,68	40,05	472 585,35	20 056,76	4,43%	5 781,51	466 803,84	3,15%
84043	ENTRAIGUES-SUR-SORGUES	347 305,91	8 888	39,68	40,05	355 991,06	8 685,15	2,50%	4 355,12	351 635,94	1,25%
84081	Morieres les Avignon	352 401,16	8 996	39,68	40,05	360 316,79	7 915,63	2,25%	4 408,04	355 908,75	1,00%
84080	MONTEUX	518 569,24	13 159	39,68	40,05	527 057,43	8 488,18	1,64%	6 447,91	520 609,52	0,39%
84088	PERNES LES FONTAINES	420 100,73	10 433	39,68	40,05	417 872,95	- 2 227,78	-0,53%	5 112,17	412 760,78	-1,75%
84132	Thor SMV	349 873,28	8 887	39,68	40,05	355 951,01	6 077,73	1,74%	4 354,63	351 596,38	0,49%
84138	VALREAS	369 148,31	9 285	39,68	40,05	371 892,11	2 743,80	0,74%	4 549,65	367 342,46	-0,49%
84137	VAISON LA ROMAINE	234 183,64	5 920	39,68	40,05	237 113,76	2 930,12	1,25%	2 900,80	234 212,96	0,01%

NOMBRE D	8	3 044 110,86	77 367	39,35	40,05	3 098 780,45	54 669,59		37 909,83	3 060 870,62	1,80%
-----------------	----------	---------------------	---------------	--------------	--------------	---------------------	------------------	--	------------------	---------------------	--------------

STRATE 4	soit + de 15 000 hab sans CIS mixte soit + de 10 000 hab avec CIS mixte	30,81	1,6	49,30	1
----------	---	-------	-----	-------	---

38,831

INSEE	COMMUNES	CONTRIBUTIONS 2025 CASDIS	POPULATION MUNICIPALE INSEE 1/1/2025	COU / HAB 2025	COU / HAB 2026	CALCUL 2026	ECART	VARIATION %	CORRECTION	MONTANT NOTIFIE 2026	EVOLUTION 2026/2025
84092	Pontet (le)	853 926,35	17 985	48,83	49,30	886 588,56	32 662,21	3,82%	8 812,65	877 775,91	2,79%
84003	Apt CCAPT	512 618,54	10 297	48,83	49,30	507 600,91	- 5 017,63	-0,98%	5 045,53	502 555,38	-1,96%
84129	SORGUES	930 118,52	19 030	48,83	49,30	938 102,88	7 984,36	0,86%	9 324,70	928 778,18	-0,14%
84054	Isle sur la sorgue SMV	971 377,11	20 315	48,83	49,30	1 001 448,24	30 071,13	3,10%	9 954,35	991 493,89	2,07%
84089	PERTUIS	973 663,85	19 764	48,83	49,30	974 286,14	622,30	0,06%	9 684,36	964 601,78	-0,93%
84035	Cavaillon LMV	1 261 257,64	25 890	48,83	49,30	1 276 273,44	15 015,80	1,19%	12 686,10	1 263 587,34	0,18%
84031	Carpentras Cove	1 497 034,93	30 854	48,83	49,30	1 520 978,78	23 943,86	1,60%	15 118,46	1 505 860,32	0,59%
84087	ORANGE	1 408 484,65	29 357	48,83	49,30	1 447 182,67	38 698,03	2,75%	14 384,93	1 432 797,74	1,73%
84019	BOLLENE	661 937,67	13 871	48,83	49,30	683 784,82	21 847,15	3,30%	6 796,79	676 988,03	2,27%
84007	AVIGNON	4 394 915,82	91 760	48,83	49,30	4 523 400,96	128 485,14	2,92%	44 962,40	4 478 438,56	1,90%

NOMBRE D	10	13 465 335,08	279 123	49,30	49,30	13 759 647,41	294 312,33		136 770,27	13 622 877,14	2,19%
-----------------	-----------	----------------------	----------------	--------------	--------------	----------------------	-------------------	--	-------------------	----------------------	--------------

	23 533 155,56	VARIATION			
Montant selon article 1424-35 CGCT	MONTANT BP 2026	23 251 169,81	0,94%	216 128,39	0,94%
Projection initiale 2026	MONTANT SIMULATION 2026	23 533 155,56	1,21%	281 985,75	1,21%
Montant global après correction BP 2026	MONTANT GLOBAL CONTRIBUTIONS 2026	23 254 491,58	0,95%	219 450,15	0,95%

Population vaucluse INSEE 1/1/2025
568 702

	Montant 2025	Montant 2026	Evolution
CC Pays Apt Luberon	1 023 790,22	1 013 598,98	-1,00%
CA Ventoux Comtat Venaissin	2 801 956,82	2 814 350,23	0,44%
CA Luberon Monts de Vaucluse	2 143 724,37	2 151 144,70	0,35%
CC Pays de Sorgues Monts de Vse	1 470 290,30	1 493 507,79	1,58%
Métropole Aix Marseille	973 663,85	964 601,78	-0,93%

PART EPCI	8 437 203,49
AUTRES COMMUNES	14 817 288,09

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le rapport concernant la détermination du montant global des contributions des communes et EPCI au fonctionnement du SDIS pour l'année 2026 et autorise à :

- fixer le montant global des contributions des communes et EPCI au fonctionnement du SDIS pour 2026 au montant de 23 254 491.58 €
- de fixer les contributions individuelles 2026 des communes au fonctionnement du SDIS et les montants applicables aux EPCI concernés selon les montants définis dans le tableau joint à la présente délibération

Le Président du Conseil d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Jeudi 16 octobre 2025

.....

DELIBERATION N° 29/2025

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 16 octobre 2025 à 15h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Annick DUBOIS, Sophie RIGAUT
Monsieur Bruno VALLE

Membres suppléantes à voix délibérative :

Mesdames Danielle BRUN, Christine LANTHELME

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

Madame Catherine GAY

Membre suppléant à voix délibérative :

Monsieur André AIELLO

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Médecin Colonel Christophe CHAPUIS, Médecin-chef du SDIS de Vaucluse
- Commandant Marc JAUNET, référent sûreté et sécurité du SDIS de Vaucluse
- Commandant Stéphane RABAGLIA, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Vaucluse
- Lieutenant YVES LE GUENNEC, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers du SDIS de Vaucluse

Etaient excusés :

Monsieur Thierry SUQUET, Préfet de Vaucluse
Monsieur Thibault de CACQUERAY, Directeur de Cabinet de Monsieur le Préfet de Vaucluse
Colonel HC Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint du SDIS de Vaucluse
Monsieur Thierry ACHARD, Payeur Départemental
Mesdames Suzanne BOUCHET Marielle FABRE, Christelle JABLONSKI CASTANIER, Noëlle TRINQUIER
Messieurs Jérôme BOULETIN, Hervé DE LEPINAU, Louis DREY, Pierre GONZALVEZ, Patrick MERLE, Christophe REYNIER-DUVAL, Claude MOREL, Anthony ZILIO
Commandant Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
Adjudant-Chef Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2025

RAPPORT N° 2025-29

ADMISSION EN NON VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, et à la demande de madame le Payeur Départemental de Vaucluse, le Conseil d'Administration de Vaucluse est appelé à délibérer sur l'admission en non-valeur des créances de l'établissement public considérées comme irrécouvrables.

Le montant des créances admises en non-valeur fera l'objet d'un mandatement au profit de la Paierie départementale au compte 6541.

Il vous est proposé de prononcer l'admission en non-valeur des titres ci-dessous qui s'avèrent irrécouvrables pour un montant total de 19 615,91 € :

LISTE ADMISSION EN NON VALEUR 7569851611

Année	Numéro titre	Objet	DATE DE PEC	Montant du titre de recette	RESTE DU	MOTIF
2019	570	Festival musique Vaucluse	23/07/2019	26 043,06	4 340,51	Poursuites infructueuses
2021	134	Jugement n° 861 20 tribunal	11/02/2021	200,00	200,00	Poursuites infructueuses
2022	502	Jugement tribunal	19/08/2022	13 139,71	12 784,40	Poursuites infructueuses
2022	745	Evènement électro	21/11/2022	631,00	631,00	Poursuites infructueuses
2023	964	Jugement tribunal correctionnel	11/12/2023	500,00	500,00	Poursuites infructueuses
2023	965	Jugement tribunal correctionnel	11/12/2023	200,00	200,00	Poursuites infructueuses
2024	854	Gala kickboxing	29/10/2024	960,00	960,00	Poursuites infructueuses
TOTAL					19 615,91	

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est soumis et se prononce favorablement sur les admissions en non-valeur des créances irrécouvrables inscrites au budget principal et énumérées dans ce rapport pour un montant total de 19 615.91 €.

Le Président du Conseil d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU





SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....
Jeudi 16 octobre 2025
.....

DELIBERATION N° 30/2025

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 16 octobre 2025 à 15h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Annick DUBOIS, Sophie RIGAUT
Monsieur Bruno VALLE

Membres suppléantes à voix délibérative :

Mesdames Danielle BRUN, Christine LANTHELME

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

Madame Catherine GAY

Membre suppléant à voix délibérative :

Monsieur André AIELLO

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Médecin Colonel Christophe CHAPUIS, Médecin-chef du SDIS de Vaucluse
- Commandant Marc JAUNET, référent sûreté et sécurité du SDIS de Vaucluse
- Commandant Stéphane RABAGLIA, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Vaucluse
- Lieutenant YVES LE GUENNEC, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers du SDIS de Vaucluse

Etaient excusés :

Monsieur Thierry SUQUET, Préfet de Vaucluse
Monsieur Thibault de CACQUERAY, Directeur de Cabinet de Monsieur le Préfet de Vaucluse
Colonel HC Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint du SDIS de Vaucluse
Monsieur Thierry ACHARD, Payeur Départemental
Mesdames Suzanne BOUCHET Marielle FABRE, Christelle JABLONSKI CASTANIER, Noëlle TRINQUIER
Messieurs Jérôme BOULETIN, Hervé DE LEPINAU, Louis DREY, Pierre GONZALVEZ, Patrick MERLE, Christophe REYNIER-DUVAL, Claude MOREL, Anthony ZILIO
Commandant Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
Adjudant-Chef Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2025

RAPPORT N° 2025-30

AUTORISATIONS DE PROGRAMME/ CREDITS DE PAIEMENT 2025 MODIFICATION D'AP/CP

Par délibération n° 12/2025 en date du 20 mars 2025, nous avons défini le niveau et le montant des Autorisations de de Programme et Crédits de Paiement en cours au sein du SDIS de Vaucluse.

Eu égard à l'évolution des opérations, le tableau des AP/CP doit faire l'objet de modifications soit en Autorisations de Programme soit en crédits de paiement.

Je vous prie en conséquence de bien vouloir trouver ci- dessous le tableau de modification de l'opération de l'achat de multiparamètres.

L'opération suivante est modifiée :

Numéro Autorisation de Programme	Objet	Montant initial Autorisation de Programme	Modification autorisation de programme	Nouveau montant autorisation de programme
2224.008	Télé médecine	1 000 000 €	1 100 000 €	2 100 000 €

Vous trouverez en annexe le tableau détaillé des AP-CP en cours.

Je vous serais obligé de bien vouloir autoriser l'évolution de cette AP-CP.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU



ENGAGEMENTS HORS BILAN - AUTORISATION DE PROGRAMME

N° AP	N° ou intitulé de l'AP	Chapitre	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Montant des AP Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Avant	2025	2026	Après
						Montant des CP			
						Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/01/2025)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Reste à financer de l'exercice N+1	Reste à financer (exercices au-delà de N+1)
2224.006	CONSTRUCTION CASERNE SAPEURS POMPIERS ROBION	23	1 700 000,00 €		1 700 000,00 €	58 131,76 €	1 638 142,24 €	3 726,00 €	
2224.007	CONSTRUCTION CASERNE SAPEURS POMPIERS MONTEUX	23	3 000 000,00 €		3 000 000,00 €	- €	- €	- €	3 000 000,00 €
2224.008	Télémedecine	21	1 000 000,00 €	1 100 000,00	2 100 000,00 €	450 417,98 €	1 200 000,00 €	449 582,02 €	
2224.009	Amélioration de la performance énergétique des bâtiments du SDIS	21	6 000 000,00 €		6 000 000,00 €	1 720 938,39 €	1 563 980,83 €	1 600 000,00 €	1 115 080,78 €
2224.010	CASERNE SAINTE CECILE LES VIGNES	23	1 400 000,00 €		1 400 000,00 €	- €	- €	- €	1 400 000,00 €
2526-001	CAMION CITERNE FEUX DE FORETS	21	1 700 000,00 €		1 700 000,00 €	- €	544 000,00 €	1 156 000,00 €	
2526-002	VEHICULE SECOURS ET ASSISTANCE AUX VICTIMES	21	1 300 000,00 €		1 300 000,00 €	- €	604 000,00 €	696 000,00 €	
			16 100 000,00 €	1 100 000,00 €	17 200 000,00 €	2 229 488,13 €	5 550 123,07 €	3 905 308,02 €	5 515 080,78 €

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est présenté et autorise les modifications des AP/CP qui lui sont soumises.

Le Président du Conseil d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Jeudi 16 octobre 2025

.....

DELIBERATION N° 31/2025

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 16 octobre 2025 à 15h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Annick DUBOIS, Sophie RIGAUT
Monsieur Bruno VALLE

Membres suppléantes à voix délibérative :

Mesdames Danielle BRUN, Christine LANTHELME

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

Madame Catherine GAY

Membre suppléant à voix délibérative :

Monsieur André AIELLO

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Médecin Colonel Christophe CHAPUIS, Médecin-chef du SDIS de Vaucluse
- Commandant Marc JAUNET, référent sûreté et sécurité du SDIS de Vaucluse
- Commandant Stéphane RABAGLIA, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Vaucluse
- Lieutenant YVES LE GUENNEC, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers du SDIS de Vaucluse

Etaient excusés :

Monsieur Thierry SUQUET, Préfet de Vaucluse
Monsieur Thibault de CACQUERAY, Directeur de Cabinet de Monsieur le Préfet de Vaucluse
Colonel HC Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint du SDIS de Vaucluse
Monsieur Thierry ACHARD, Payeur Départemental
Mesdames Suzanne BOUCHET Marielle FABRE, Christelle JABLONSKI CASTANIER, Noëlle TRINQUIER
Messieurs Jérôme BOULETIN, Hervé DE LEPINAU, Louis DREY, Pierre GONZALVEZ, Patrick MERLE, Christophe REYNIER-DUVAL, Claude MOREL, Anthony ZILIO
Commandant Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
Adjudant-Chef Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2025

RAPPORT N° 2025-31

DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2025

La présente décision modificative a pour vocation principale, en investissement, d'apporter des réajustements sur les recettes et dépenses en fonction de l'avancée et de la réalisation de certains projets d'investissement.

En ce qui concerne le fonctionnement, les modifications de dépenses sont liées à un réajustement du chapitre 012 pour les sapeurs-pompiers volontaires afin de tenir compte des renforts sur Mayotte (cyclone Chido) et de la saison feux de forêts 2025 avec notamment les dispositifs envoyés hors département.

Les modifications des recettes concernent le réajustement du volume des carences qui a fortement augmenté depuis 2025 et les remboursements de l'Etat pour les renforts extérieurs.

La Décision Modificative n° 1 se présente de la manière suivante :

I - Section d'investissement

A - Recettes de la section d'investissement

Pour ce qui concerne les mouvements réels.

➤ Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves + 121 000 €

Article 10222 – FCTVA.....+ 121 000 €

Cet ajustement correspond à la somme perçue au titre du FCTVA 2025 sur l'exercice 2024.

➤ Chapitre 13 – Subventions d'investissement..... + 151 500 €

Article 1311- Subventions d'Etat.....+ 283 000 €

Cette somme correspond à un acompte de 30% de la subvention du ministère de l'intérieur pour l'acquisition d'un CCFS.

Article 13148- Subventions autres communes..... - 145 000 €

Cette baisse est liée à la modification du financement de la construction de la caserne des sapeurs-pompiers de Robion par les communes de Robion, Maubec, Oppède et Ménerbes pour 2025. Cette somme représente le tiers de la participation des communes, les deux tiers restant seront payés en 2026.

Article 1318- Subventions d'équipement autres..... + 13 500 €

Cet article est ajusté par l'octroi de subventions de la Compagnie Nationale du Rhône pour l'achat d'un véhicule tracteur pour tirer une embarcation.

➤ **Chapitre 16 – Emprunt et dettes assimilées - 700 000 €**

Article 1641 – Emprunt en euros - 700 000 €

Réduction de la prévision d'emprunt pour tenir compte de la consommation finale des crédits d'investissement. L'emprunt maximum sera de 2 800 000 €.

TOTAL MODIFICATIONS DES RECETTES REELLES SECTION D'INVESTISSEMENT - 427 500 €

Pour ce qui concerne les mouvements d'ordre.

➤ **Chapitre 021 – Virement de la Section de Fonctionnement..... + 861 150 €**

Ce virement est issu d'un réajustement des recettes de fonctionnement qui permet au SDIS de financer une partie des multiparamètres.

**TOTAL MODIFICATIONS DES RECETTES D'ORDRE SECTION D'INVESTISSEMENT
 + 861 150 €**

**TOTAL GENERAL DES MODIFICATIONS DES RECETTES SECTION D'INVESTISSEMENT
 + 433 650 €**

Les recettes globales d'investissement après décision modificative s'élèvent au montant de 17 292 650 € dont 2 800 000 € d'emprunt.

B - Dépenses de la section d'investissement

Pour ce qui concerne les mouvements réels.

➤ **Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles..... + 58 000 €**

Article 2033 – Frais d'insertion - 3 000 €

Cette somme correspond à un réajustement des frais insertion pour la passation de marchés d'investissement par le SDIS de Vaucluse.

Article 2051 – Concessions et droits similaires + 61 000 €

Projet websdis intranet/extranet/internet	-20 000 €
Licences bureautique et systèmes	+ 75 000 €
Brique OXIO	+ 6 000 €

➤ **Chapitre 21 – Immobilisations corporelles..... + 375 650 €**

Article 21311 – Bâtiments administratifs..... - 400 000 €

Cet article concerne la désinscription de l'achat du terrain pour le plateau technique de formation. Cette opération nécessitant une phase de négociations immobilières, sera programmée en 2026.

Article 21315 – Centres d’incendie et de secours..... + 33 000 €

Entretien des unités opérationnelles	+ 39 000 €
Travaux de rénovation étanchéité	- 6 000 €

Article 21561 – Matériels mobiles d’incendie et de secours..... + 24 800 €

Ajustements des crédits pour l’achat de véhicules :

VLM	+ 400 €
CCFS	- 9 600 €
Camion Citerne Feux de Forêts	- 22 500 €
Grosses réparations	+ 4 000 €
Fourgon Pompe Tonne Léger Secours Routier	+ 4 500 €
Véhicule Léger Radio	+ 33 000 €
PC mobile	-14 000 €
VITT	+ 29 000 €

Article 21568 – Autres matériels d’incendie et de secours + 873 850 €

Matériel d’intervention	-6 700 €
Extincteur	- 10 000 €
Détecteur CO	+ 500 €
ARI	- 2 000 €
Tuyaux	- 4 000 €
Matériel thermique	-3 700 €
Caméras thermiques	- 300 €
Matériel électrique opérationnel	-900 €
Matériel équipes spécialisées	+ 25 000 €
Matériel jeunes sapeurs-pompiers	- 5 000 €
Habillement incendie jeunes sapeurs-pompiers	- 5 000 €
Matériel médico secouriste	-1 800 €
Matériel pédagogique SSM	- 1 250 €
Masque de repli FDF	- 18 000 €
Vêtement d’intervention	- 5 000 €
Appareil transmission/ radio analogique	- 30 000 €
Sélectifs	- 3 807 €
Migration GVR	+ 33 807 €
Multiparamètres	+1 062 000 €
Divers matériels	-150 000 €

Article 21578 – Autre matériel et outillage technique - 132 000 €

Autre matériel DIT	- 18 000 €
Autres matériels GMSSPP	- 2 000 €
Autres matériels territoire	-2 000 €
Matériels divers non médical PUI	+ 5 500 €
Matériel cuisine	+ 10 000 €
Divers matériels	- 126 000 €
Matériel d’exposition	+ 1 500 €
Matériel équipement sport	-1 000 €

Article 21838 – Matériel informatique..... - 20 000 €

Solution de sauvegarde	- 79 900 €
Renouvellement parc PC	+ 46 000 €
Renouvellement parc PC portable	+ 13 900€

Article 21848 – Matériel de bureau et mobilier- 4 000 €

TOTAL DES MODIFICATIONS DES DEPENSES REELLES SECTION D'INVESTISSEMENT + 433 650 €
--

TOTAL GENERAL DES MODIFICATIONS DES DEPENSES SECTION D'INVESTISSEMENT + 433 650 €
--

Les dépenses globales d'investissement après décision modificative s'élèvent au montant de
 17 292 650 €

II – Section de fonctionnement

A. Recettes de la section de fonctionnement

Pour ce qui concerne les mouvements réels.

➤ Chapitre 013 – Atténuation de charges..... + 104 000 €

Article 6096 – Rabais, remises ristournes, approvisionnement non stockés..... + 18 000 €

Ce montant correspond à une prime d'intéressement sur un marché conclu avec Véolia.

Article 6419 – Remboursement sur rémunération personnel + 86 000 €

Ce montant est révisé en fonction du personnel mis à disposition auprès du ministère de l'intérieur ou de l'ENSOSP.

➤ Chapitre 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses + 617 000 €

Article 70685 – Interventions soumises à facturation + 560 000€

Ce montant est réajusté suite à la connaissance de la recette réelle liée à la prise en charge financière des interventions du SDIS de Vaucluse effectuées par indisponibilité des transporteurs sanitaires privés au titre de 2024 et au paiement par trimestre des carences pour 2025 (+ 510 000 €) et aux interventions soumises à facturation liées aux transferts effectués auprès des centres hospitaliers (+ 50 000 €).

Article 70878 – Remboursement de frais par des tiers + 57 000 €

Ce compte est augmenté par rapport au remboursement au réel des frais.

➤ Chapitre 74 – Contributions et participations..... + 758 000 €

Article 744 - FCTVA..... + 23 000 €

Ajustement de la recette liée aux remboursement du FCTVA pour les dépenses de fonctionnement.

Article 74718- Etat+ 800 000 €

Ajustement des remboursements de l'Etat au titre des renforts hors département pour les renforts extra-départementaux 2025 (primes pour les Jeux Olympiques de 2024, Nouvelle Calédonie, cyclone Chido à Mayotte, renforts hors département feux de forêts de l'été 2025).

Article 7473 - Département-50 000 €

Ce montant prend en compte l'ajustement au réel de la subvention pour l'hélicoptère bombardier d'eau.

Article 74888 - Autres participations - 15 000 €

➤ **Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante+ 58 000 €**

Article 755 - Débits et pénalités perçus..... - 10 000 €

Article 75888 - Autres produits divers de gestion courante..... + 68 000 €

Ajustement des recettes liées aux assurances.

➤ **Chapitre 77 - Produits spécifiques.....+ 7 000 €**

Article 773- Mandats annulés + 7 000 €

Récupération des sommes non versées à des vétérans sapeurs-pompiers volontaires décédés.

➤ **Chapitre 78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions+ 19 000 €**

Article 7817- Reprises sur dépréciations des actifs circulants+ 19 000 €

Cette somme concerne la régularisation de provisions de 2025 suite à des titres admis en non-valeur.

TOTAL MODIFICATIONS RECETTES REELLES SECTION DE FONCTIONNEMENT + 1 563 000 €

Il n'y pas de mouvements pour les recettes de fonctionnement.

TOTAL GENERAL DES MODIFICATIONS DES RECETTES SECTION DE FONCTIONNEMENT + 1 563 000 €

Les recettes globales de fonctionnement après décision modificative s'élèvent au montant de
70 233 000 €

B - Dépenses de fonctionnement

Pour ce qui concerne les mouvements réels.

Les réajustements en dépenses prennent en compte la prévision de la consommation des crédits pour 2025 notamment ceux en lien avec la saison feux de forêts.

Chapitre globalisé 011 – Charges à caractère général+ 73 350 €

➤ Sous total 60 – Achats et variations de stocks	- 14 300 €
Article 60622 – Carburant	- 26 900 €
Article 60628 – Autres fournitures non stockées	+ 24 700 €
Article 60631 – Fournitures d’entretien	+ 300 €
Article 60632 – Fourniture de petit équipement	- 2 100 €
Article 60636 – Habillement et vêtements de travail.....	- 15 000 €
Article 60661 – Médicaments	+ 1 300 €
Article 60662 – Vaccins et sérums	+ 3 500 €
Article 6068 – Autres matières et fournitures.....	- 100 €
➤ Sous total 61 – Services extérieurs	+ 102 450 €
Article 611 – Contrats prestations de services	-23 700 €
Article 61221 – Crédit-bail mobilier	+ 1 200 €
Article 6132 – Locations immobilières	- 24 500 €
Article 61358 –Autres locations mobilières	- 3 300 €
Article 61521– Entretien de terrains	+ 10 000 €
Article 61558 – Entretien et réparation sur biens mobiliers.....	- 11 300 €
Article 6156 – Maintenance	+ 65 500 €
Article 6182 – Documentation générale.....	+ 2 000 €
Article 6184 – Versement à des organismes de formation.....	- 7 000 €
Article 6185 – Frais de colloques et séminaires.....	+ 2 500 €
Article 6188 – Autres frais divers	+ 91 050 €

Cet article concerne les frais liés à l’hébergement et aux repas des colonnes extérieures accueillies par le SDIS (+ 104 550 €) et les frais de transport (- 13 500 €) qui sont pris en charge et remboursés par l’Etat.

- **Sous total 62 – Autres services extérieurs - 13 300 €**
- Article 6227 – Frais d’actes et de contentieux..... + 4 000 €
- Article 6228 – Rémunération d’intermédiaires et honoraires divers + 5 000 €
- Article 6232 – Fêtes et cérémonies+ 200 €
- Article 6247 – Transports collectifs et missions- 6 500 €
- Article 6261 – Frais d’affranchissement- 5 000 €
- Article 6262 – Frais de télécommunications - 53 000 €
- Article 6281 – Concours divers+ 20 000 €
- Article 6283 – Frais de nettoyage des locaux- 5 000 €
- Article 6288 – Autres services extérieurs + 27 000 €
- **Sous total 63 – Impôts, taxes et versements assimilés - 1 500 €**
- Article 6354 – Droit d’enregistrement et de timbres- 1 500 €

Chapitre globalisé 012 – Charges de personnel et frais assimilés + 597 500 €

- Article 6414 – Personnel rémunéré à la vacation+ 600 000 €
- Les indemnités des sapeurs-pompiers volontaires ont été réajustées en fonction de l’activité estivale, notamment des renforts hors Vaucluse et Mayotte (cyclone CHIDO).
- Article 6458 – Cotisation aux autres organismes sociaux + 2 000 €
- Article 6488 – Autres charges de personnel-4 500 €

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante + 26 000 €

- Article 6541- Créances admises en non-valeur+ 20 000 €
- Article 65888 – Autres charges diverses+ 6 000 €
- Ce compte est lié au remboursement des titres émis au titre de la protection fonctionnelle accordée aux agents.

Chapitre 67 – Charges spécifiques + 5 000 €

- Article 673- Titres annulés+ 5 000 €

TOTAL MODIFICATIONS DEPENSES REELLES SECTION DE FONCTIONNEMENT + 701 850 €

Pour ce qui concerne les mouvements d'ordre.

➤ *Chapitre 023 – Versement à la section d'investissement..... + 861 150 €*

Ce compte est lié au chapitre en recette 021.

TOTAL DES MODIFICATIONS DES DEPENSES D'ORDRE SECTION DE FONCTIONNEMENT + 861 150 €

TOTAL GENERAL DES MODIFICATIONS DES DEPENSES SECTION DE FONCTIONNEMENT + 1 563 000 €

Les dépenses globales de fonctionnement après décision modificative s'élèvent au montant de
70 233 000 €.

Eu égard à l'ensemble des éléments présentés, je vous demande de bien vouloir approuver la présente DM1 de l'année 2025 avec toutes ses annexes réglementaires.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

SERVICE DEPARTEMENTAL INCENDIE & SECOURS - BUDGET PRINCIPAL M57 - DM 2025

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 015
 Nombre de membres présents : 08
 Nombre de suffrages exprimés : 08

VOTES :

Pour : 08
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 11 sept 2025

Présenté par (1), le Président
 A, le AUSAISON, le 16/10/25

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A, le AVIGNON, le 16/10/2025
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport sur la Décision Modificative n° 1 du budget principal pour l'exercice 2025 ainsi que son annexe.

Le Président du Conseil d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU





SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....
Jeudi 16 octobre 2025
.....

DELIBERATION N° 32/2025

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 16 octobre 2025 à 15h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Annick DUBOIS, Sophie RIGAUT
Monsieur Bruno VALLE

Membres suppléantes à voix délibérative :

Mesdames Danielle BRUN, Christine LANTHELME

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

Madame Catherine GAY

Membre suppléant à voix délibérative :

Monsieur André AIELLO

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Médecin Colonel Christophe CHAPUIS, Médecin-chef du SDIS de Vaucluse
- Commandant Marc JAUNET, référent sûreté et sécurité du SDIS de Vaucluse
- Commandant Stéphane RABAGLIA, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Vaucluse
- Lieutenant YVES LE GUENNEC, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers du SDIS de Vaucluse

Etaient excusés :

Monsieur Thierry SUQUET, Préfet de Vaucluse
Monsieur Thibault de CACQUERAY, Directeur de Cabinet de Monsieur le Préfet de Vaucluse
Colonel HC Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint du SDIS de Vaucluse
Monsieur Thierry ACHARD, Payeur Départemental
Mesdames Suzanne BOUCHET Marielle FABRE, Christelle JABLONSKI CASTANIER, Noëlle TRINQUIER
Messieurs Jérôme BOULETIN, Hervé DE LEPINAU, Louis DREY, Pierre GONZALVEZ, Patrick MERLE, Christophe REYNIER-DUVAL, Claude MOREL, Anthony ZILIO
Commandant Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
Adjudant-Chef Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2025

RAPPORT N° 2025-32

AUTORISATION DE PASSATION DE L'ACCORD-CADRE RELATIF A LA MAINTENANCE DES LOGICIELS DE GESTION ADMINISTRATIVE FOURNIS PAR LA SOCIÉTÉ ANTIBIA

La maintenance des logiciels de gestion administrative fournis par la société ANTIBIA a fait l'objet d'une procédure de marché sans publicité ni mise en concurrence préalables en application de l'article R. 2122-3 3° du Code de la Commande Publique. (Existence de droits d'exclusivité)

Conformément à l'article L 1414-2 du CGCT, la Commission d'appel d'offres n'est pas compétente dans ce cas ; en effet, elle doit se réunir uniquement pour attribuer les marchés publics passés en procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens mentionnés à l'article L 2124-1 du Code la Commande Publique.

Les logiciels de gestion administrative fournis par la société ANTIBIA permettent notamment la gestion des ressources humaines, des formations, du volet médical et de la prévention du SDIS 84.

Cette procédure ne prévoyait pas d'allotissement.

Cet accord-cadre à bons de commande et à marchés subséquents est passé avec un montant maximum global de 276 000 euros TTC.

Celui-ci prendra effet à compter du 1^{ER} janvier 2026 pour une première période initiale d'un an, reconduite tacitement pour 3 périodes successives d'un an, soit 4 ans au maximum.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- attribuer ce marché à la société ANTIBIA pour un montant total de 261 935,14 € TTC sur 4 ans en cas de reconduction ;
- m'autoriser à signer le marché.

Les crédits nécessaires à ces dépenses seront prévus dans le cadre de la section d'investissement et de fonctionnement du budget de chaque exercice d'exécution, à compter de l'exercice 2026.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur la passation de l'accord-cadre relatif à la maintenance des logiciels de gestion administrative fournis par la société ANTIBIA pour un montant total de 261 935,14 € TTC sur 4 ans en cas de reconduction

Les crédits nécessaires à ces dépenses seront prévus dans le cadre de la section d'investissement et de fonctionnement du budget de chaque exercice d'exécution, à compter de l'exercice 2026.

Il autorise son président à signer le marché correspondant.

Le Président du Conseil d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Jeudi 16 octobre 2025

.....

DELIBERATION N° 33/2025

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 16 octobre 2025 à 15h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Annick DUBOIS, Sophie RIGAUT
Monsieur Bruno VALLE

Membres suppléantes à voix délibérative :

Mesdames Danielle BRUN, Christine LANTHELME

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

Madame Catherine GAY

Membre suppléant à voix délibérative :

Monsieur André AIELLO

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Médecin Colonel Christophe CHAPUIS, Médecin-chef du SDIS de Vaucluse
- Commandant Marc JAUNET, référent sûreté et sécurité du SDIS de Vaucluse
- Commandant Stéphane RABAGLIA, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Vaucluse
- Lieutenant YVES LE GUENNEC, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers du SDIS de Vaucluse

Etaient excusés :

Monsieur Thierry SUQUET, Préfet de Vaucluse
Monsieur Thibault de CACQUERAY, Directeur de Cabinet de Monsieur le Préfet de Vaucluse
Colonel HC Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint du SDIS de Vaucluse
Monsieur Thierry ACHARD, Payeur Départemental
Mesdames Suzanne BOUCHET Marielle FABRE, Christelle JABLONSKI CASTANIER, Noëlle TRINQUIER
Messieurs Jérôme BOULETIN, Hervé DE LEPINAU, Louis DREY, Pierre GONZALVEZ, Patrick MERLE, Christophe REYNIER-DUVAL, Claude MOREL, Anthony ZILIO
Commandant Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
Adjudant-Chef Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2025

RAPPORT N° 2025-33

MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU SDIS DE VAUCLUSE

Une mise à jour du tableau des effectifs est nécessaire pour prendre en compte les mouvements intervenant sur la période de septembre à décembre 2025, notamment :

- La nomination de trois capitaines suite à réussite à concours,
- Le recrutement d'un lieutenant de 1^{ere} classe en remplacement d'un départ à la retraite
- Le recrutement d'un adjudant-chef en remplacement d'un départ à la retraite
- La prise en compte des départs en retraite pour les mois d'août à décembre 2025
- La nomination d'un caporal-chef au grade de sergent suite à réussite à concours
- Le placement en disponibilité d'un médecin hors-classe de SPP et d'un adjudant de SPP,
- Le recrutement d'un technicien réseaux contractuel en remplacement d'un fonctionnaire momentanément absent,
- Le recrutement d'un adjoint technique principal de 2^{ème} classe par voie de mutation sur poste existant,
- La transformation d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe en rédacteur principal 2^{ème} classe suite à une promotion interne par la voie de l'examen professionnel,
- La transformation d'un poste d'adjoint technique en agent de maîtrise suite à réussite à concours.

Ce rapport a été soumis au Comité Social Territorial du 23 septembre 2025 où il a reçu un avis favorable.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
 CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 OCTOBRE 2025**

FILIERE SAPEURS POMPIERS	Effectif soumis au 01/09/2025	Effectif soumis au 31/12/2025
EMPLOIS SUPERIEURS DE DIRECTION		
Emplois supérieurs de direction		
CONTROLEUR GENERAL	0	0
COLONEL HORS CLASSE	2	2
Dont emplois fonctionnels (ESD en détachement)		
DD SIS	1	1
DD ASIS	1	1
SOUS TOTAL EMPLOIS SUPERIEURS DE DIRECTION	2	2
AUTRES EMPLOIS SPP		
OFFICIERS	120	121
MEDECINS	4	3
PHARMACIEN	1	1
CADRE DE SANTE	1	1
INFIRMIERS	3	3
ADJUDANT - ADJUDANT-CHEF	187	187
SERGENANT - SERGENANT-CHEF	116	117
CAPORAL-CHEF, CAPORAL	88	87
NON OFFICIERS	391	391
SOUS TOTAL SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS HORS ESD	520	520
TOTAL SPP PRESENTS	522	522
OFFICIERS MIS A DISPOSITION DONT SSSM	5	5
OFFICIERS DETACHES	1	1
SOUS OFFICIERS DETACHES	1	1
DISPONIBILITE	5	7
C.D.O. & C.R.O.	2	2
TOTAL SPP ABSENTS	14	16
TOTAL SPP PRESENTS & ABSENTS	536	538

FILIERE ADMINISTRATIVE	Effectif soumis au 01/09/2025	Effectif soumis au 31/12/2025
ATTACHE HORS CLASSE	0	0
ATTACHE PRINCIPAL	4	4
ATTACHE	6	6
REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ère CLASSE	5	5
REDACTEUR PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	2	3
REDACTEUR	3	3
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ère CLASSE	39	38
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	9	9
ADJOINT ADMINISTRATIF	6	6
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE PRESENTS	74	74
MISE A DISPOSITION FILIERE ADMINISTRATIVE (1 AAP1)	1	1
DETACHEMENT FILIERE ADMINISTRATIVE (1 att pal)	0	0
DETACHEMENT FILIERE ADMINISTRATIVE (1 AAP1)	1	1
DISPONIBILITE FILIERE ADMINISTRATIVE (1 Attaché + 1 AAP2 + 1 AA)	3	3
TOTAL AGENTS ABSENTS FILIERE ADMINISTRATIVE	5	5

FILIERE TECHNIQUE	Effectif soumis au 01/09/2025	Effectif soumis au 31/12/2025
INGENIEUR HORS CLASSE	0	0
INGENIEUR PRINCIPAL	4	4
INGENIEUR	3	3
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ère CLASSE	5	5
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	13	13
TECHNICIEN	1	1
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	8	6
AGENT DE MAITRISE	6	7
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ère CLASSE	6	6
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	3	4
ADJOINT TECHNIQUE	19	18
TOTAL FILIERE TECHNIQUE PRESENTS	68	67
DISPONIBILITE FILIERE TECHNIQUE	5	5
DETACHEMENT FILIERE TECHNIQUE	2	2
TOTAL AGENTS ABSENTS FILIERE TECHNIQUE	7	7

FILIERE CULTURELLE	Effectif soumis au 01/09/2025	Effectif soumis au 31/12/2025
ASSISTANT DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	0	0
TOTAL FILIERE CULTURELLE PRESENTS	0	0
DISPONIBILITE FILIERE CULTURELLE	1	1
TOTAL AGENTS ABSENTS FILIERE CULTURELLE	1	1

TOTAL PATS PRESENTS	142	141
TOTAL AGENTS ABSENTS (PATS)	13	13
TOTAL PATS PRESENTS & ABSENTS	155	154

TOTAL EFFECTIF PERMANENT	664	663
TOTAL : avec agents absents (disponibilité, CRO, mise à disposition, détachement)	691	692

CONTRACTUELS REMPLACANTS (agents absents, besoins occasionnels,)	Effectif soumis au 01/09/2025	Effectif soumis au 31/12/2025
CE ADJOINT ADMINISTRATIF CONTRACTUEL	0	0
CE ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL	2	2
CE ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL à temps non complet	0,5	0,5
CE AGENT DE MAITRISE CONTRACTUEL	0	0
CE TECHNICIEN	0	1
CE MEDECIN	1	1
CE INFIRMIER	0	0
CE SAPEUR	10	10
TOTAL CONTRACTUELS REMPLACANTS	13,5	14,5

EMPLOIS SPECIFIQUES CONTRACTUELS	Effectif soumis au 01/09/2025	Effectif soumis au 31/12/2025
APPRENTI	1	1
CONTRAT DE PROJET	1	1
TOTAL EMPLOIS SPECIFIQUES	2	2

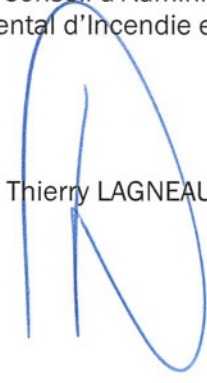
Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est présenté et se prononce favorablement sur les modifications du tableau des effectifs telles qu'elles lui sont soumises.

Le Président du Conseil d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU





SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Jeudi 16 octobre 2025

.....

DELIBERATION N° 34/2025

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 16 octobre 2025 à 15h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Annick DUBOIS, Sophie RIGAUT
Monsieur Bruno VALLE

Membres suppléantes à voix délibérative :

Mesdames Danielle BRUN, Christine LANTHELME

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

Madame Catherine GAY

Membre suppléant à voix délibérative :

Monsieur André AIELLO

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Médecin Colonel Christophe CHAPUIS, Médecin-chef du SDIS de Vaucluse
- Commandant Marc JAUNET, référent sûreté et sécurité du SDIS de Vaucluse
- Commandant Stéphane RABAGLIA, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Vaucluse
- Lieutenant YVES LE GUENNEC, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers du SDIS de Vaucluse

Etaient excusés :

Monsieur Thierry SUQUET, Préfet de Vaucluse
Monsieur Thibault de CACQUERAY, Directeur de Cabinet de Monsieur le Préfet de Vaucluse
Colonel HC Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint du SDIS de Vaucluse
Monsieur Thierry ACHARD, Payeur Départemental
Mesdames Suzanne BOUCHET Marielle FABRE, Christelle JABLONSKI CASTANIER, Noëlle TRINQUIER
Messieurs Jérôme BOULETIN, Hervé DE LEPINAU, Louis DREY, Pierre GONZALVEZ, Patrick MERLE, Christophe REYNIER-DUVAL, Claude MOREL, Anthony ZILIO
Commandant Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
Adjudant-Chef Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2025

RAPPORT N° 2025-34

MODIFICATION DU REGLEMENT PORTANT REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

Le règlement relatif au régime indemnitaire des agents du Service départemental d'incendie et secours de Vaucluse a été approuvé en CASDIS du 24 février 2022.

Or, la modification de l'indemnisation des agents en congés de maladie ordinaire (CMO) suite à la parution de l'article L822-3 du code général de la fonction publique (CGFP) prévoit le maintien à 90 % du traitement pendant les 3 premiers mois du CMO entraînant ainsi le versement dans les mêmes proportions des primes et indemnités en référence au décret du n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif aux agents de l'Etat et dans le respect du principe de parité prévu à l'article L714-4 du CGFP.

Toutefois, en l'absence de corps de la fonction publique d'Etat exerçant des fonctions équivalentes de sapeurs-pompiers professionnels (décret n° 90-850 du 25 septembre 1990), l'application du taux de 90 % sur le régime de maintien des primes et indemnités ne leur est pas applicable, hormis pour les primes et indemnités dont le calcul est basé sur le traitement indiciaire.

Le règlement portant régime indemnitaire des agents du SDIS de Vaucluse est donc modifié comme suit :

Congé maladie ordinaire (CMO) :

- Les agents PATS quel que soit leur statut, placés en CMO pendant 90 jours consécutifs ou non sur une période de 12 mois précédant leur dernier jour d'arrêt, perçoivent 90 % de leur traitement, primes et indemnités, après application de la période réglementaire de carence.
- Les sapeurs-pompiers professionnels quel que soit leur statut, placés en CMO pendant 90 jours consécutifs ou non sur une période de 12 mois précédant leur dernier jour d'arrêt, perçoivent 90 % de leur traitement et 100 % de leurs primes et indemnités, hormis celles calculées sur la base du traitement indiciaire et après application de la période réglementaire de carence.

A partir du 91^{ème} jour, l'ensemble des agents du SDIS (PATS, SPP et contractuels) passe en demi-traitement avec également comme conséquence la diminution de moitié du régime indemnitaire.

Ce rapport a été soumis au Comité Social Territorial du 23 septembre 2025 où il a reçu un avis favorable.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est présenté et se prononce favorablement sur la modification du règlement portant régime indemnitaire des agents du SDIS de Vaucluse.

Le Président du Conseil d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....
Jeudi 16 octobre 2025
.....

DELIBERATION N° 35/2025

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 16 octobre 2025 à 15h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Annick DUBOIS, Sophie RIGAUT
Monsieur Bruno VALLE

Membres suppléantes à voix délibérative :

Mesdames Danielle BRUN, Christine LANTHELME

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

Madame Catherine GAY

Membre suppléant à voix délibérative :

Monsieur André AIELLO

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Médecin Colonel Christophe CHAPUIS, Médecin-chef du SDIS de Vaucluse
- Commandant Marc JAUNET, référent sûreté et sécurité du SDIS de Vaucluse
- Commandant Stéphane RABAGLIA, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Vaucluse
- Lieutenant YVES LE GUENNEC, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers du SDIS de Vaucluse

Etaient excusés :

- | | |
|---------------|---|
| Monsieur | Thierry SUQUET, Préfet de Vaucluse |
| Monsieur | Thibault de CACQUERAY, Directeur de Cabinet de Monsieur le Préfet de Vaucluse |
| Colonel HC | Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint du SDIS de Vaucluse |
| Monsieur | Thierry ACHARD, Payeur Départemental |
| Mesdames | Suzanne BOUCHET Marielle FABRE, Christelle JABLONSKI CASTANIER, Noëlle TRINQUIER |
| Messieurs | Jérôme BOULETIN, Hervé DE LEPINAU, Louis DREY, Pierre GONZALVEZ, Patrick MERLE, Christophe REYNIER-DUVAL, Claude MOREL, Anthony ZILIO |
| Commandant | Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse |
| Adjudant-Chef | Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse |



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2025

RAPPORT N° 2025-35

CONVENTION DE COLLABORATION A L'ORGANISATION DU CONCOURS INTERNE DE SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS AU TITRE DE L'ANNEE 2026

Le SDIS de l'Hérault organise pour l'ensemble des services départementaux d'incendie et de secours de la zone de défense et sécurité Sud un concours interne d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers au titre de l'année 2026.

Ce concours se déroulera dans les conditions suivantes :

- Épreuves d'admissibilité (deux épreuves écrites) : 19 mars 2026
- Épreuves d'admission : du 17 au 25 juin 2026

A ce titre, le SDIS 84 entend collaborer à cette organisation en :

- Mettant à disposition des personnels lorsque les opérations de traitement du concours le nécessitent : correction des épreuves d'admissibilité, jury d'admissibilité, mise à disposition d'examineurs pour les épreuves d'admission,
- Partageant équitablement les frais réellement engagés : frais de collaboration avec les centres de gestion ou autres partenaires, frais de location de salle, d'aménagement et de mise en place, frais de repas et d'hébergement, frais d'indemnisation des élus locaux et groupes d'examineurs participant au jury.
- Le coût forfaitaire sera établi en multipliant le nombre de postes à pourvoir déclarés par le coût forfaitaire unitaire ci-dessous :

Nombre de candidats admis à concourir	Coût forfaitaire unitaire
jusqu'à 500	700 €
de 501 à 1000	800 €
de 1001 à 2000	900 €

Le SDIS 84 ayant identifié un besoin de 10 postes dans le cadre de l'organisation de ce concours interne, le coût de participation total se situerait entre 7 000 € et 9 000 €.

Ainsi, les SDIS adhérents à la démarche pourront recruter sur la liste des lauréats sans qu'il leur soit demandé une participation supplémentaire à celle définie par la convention annexée. Au-delà du nombre de postes à pourvoir déclarés, chaque recrutement sur liste d'aptitude donnera lieu à remboursement à hauteur de la somme fixée par l'article 5 de la convention.

Le montant de la participation financière définitive du SDIS 84 sera fixé à l'issue de la publication des résultats du concours.

Un projet de convention de participation à l'organisation du concours, ayant pour objet de déterminer les modalités pratiques et financières de cette coopération (mise à disposition de personnels lorsque les opérations de traitement du concours le nécessitent, partage équitable des frais réellement engagés, etc.) est joint au présent rapport.

Je vous propose :

- d'approuver le nombre de postes de sergents de sapeurs-pompiers professionnels à ouvrir,
- d'approuver les termes du projet de convention de collaboration à l'organisation du concours interne de sergent de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2026 annexé au présent rapport,
- de bien vouloir m'autoriser à signer ladite convention au nom du SDIS, ainsi que tout acte nécessaire à la mise en œuvre du dispositif.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

e Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU



**CONVENTION DE PARTICIPATION À
L'ORGANISATION DU CONCOURS INTERNE SUR
ÉPREUVES D'ACCÈS AU GRADE DE SERGENT DE
SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS
AU TITRE DE L'ANNÉE 2026**

ENTRE

Le service départemental d'incendie et de secours de l'Hérault, représenté par Monsieur Kléber MESQUIDA, président du Conseil d'Administration du SDIS34, ci-après dénommé « **SDIS 34** »
d'une part,

ET

le Service départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse, représenté par Monsieur le président du Conseil d'Administration, ci-après dénommé « **SDIS 84** »
d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION.

Le SDIS 34 organise un concours interne d'accès au grade de sergent de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2026.

Le SDIS 84 s'engage à participer aux frais d'organisation de ce concours organisé par le SDIS 34.

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de cette participation ainsi que les obligations réciproques des deux parties.

A ce titre, le SDIS 84 demande l'ouverture de 10 postes.

ARTICLE 2 : DURÉE

Cette convention est établie pour la durée de validité de la liste d'aptitude établie par le SDIS 34.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DU SDIS 34

Le SDIS 34 prendra en charge l'organisation du concours dont il assurera la gestion financière.

Un arrêté d'ouverture du concours précise notamment le nombre de lauréats ; le concours est ouvert pour un nombre total de lauréats correspondant au nombre prévisionnel de postes à pourvoir déclarés par chacun des SDIS conventionnés tels que déclarés dans l'annexe 1 de la présente convention.

A l'issue du concours, une liste d'aptitude sera arrêtée, que le SDIS 34 gèrera durant sa durée de validité.

Le SDIS 34 informera régulièrement les SDIS conventionnés de l'état de la liste d'aptitude durant sa période de validité.

ARTICLE 4 : FRAIS D'ORGANISATION

Les frais à prendre en compte pour l'organisation se composent des :

- frais de collaboration avec le centre de gestion 34 ou autres partenaires (le cas échéant),
- frais de location de salles, d'aménagement et de mise en place,
- frais d'affranchissement (convocations),
- frais de repas et d'hébergement lors des rencontres pour concevoir les épreuves d'admissibilité,
- frais de repas et d'hébergement nécessaires lors de l'analyse des dossiers de candidatures,
- frais de repas et d'hébergement lors des corrections des épreuves d'admissibilité,
- frais de repas et d'hébergement lors de l'épreuve d'admission,
- frais d'indemnités des élus locaux et groupes d'examineurs participant aux réunions du jury et aux sous-jurys de l'épreuve d'admission.

Le montant définitif des frais d'organisation sera arrêté à l'issue de la publication des résultats du concours.

ARTICLE 5 : PARTICIPATION FINANCIÈRE / COÛT DU CONCOURS PAR LAURÉAT

Le SDIS 84 indemniserait forfaitairement le SDIS 34 des frais correspondants à l'organisation du concours.

Le coût forfaitaire sera établi en multipliant le nombre de postes à pourvoir déclaré (annexe 1) par le coût forfaitaire unitaire ci-dessous, qui pourra être affiné par avenant :

Nombre de candidats admis à concourir	Coût forfaitaire unitaire
jusqu'à 500	700 €
de 501 à 1000	800 €
de 1001 à 2000	900 €

Le montant de la participation financière définitive du SDIS 84 sera fixé après la publication de la liste des candidats admis à concourir et le SDIS 34 réalisera l'appel de fonds correspondant à la participation dans le mois qui suit.

Un compte de charge sera établi pour les concours dans le semestre qui suit l'édition de la liste d'aptitude.

Le résultat du compte de charge, s'il est positif, sera redistribué à chaque SDIS conventionné au prorata de sa contribution.

D'autres SDIS sont susceptibles de recruter des sergents de sapeurs-pompiers à partir de cette liste.

Pour pouvoir recruter, ces SDIS se verront facturer une participation au coût du concours par lauréat sur la base du montant des frais d'organisation visés ci-dessus, augmentée de 50 %.

Dans ce cas, le SDIS 34 émettra un titre de recettes à l'encontre de ces SDIS, puis mandatera la part revenant à chaque SDIS adhérent sur la base de la répartition ayant présidé à la participation de chacun.

ARTICLE 6 : MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS

Certaines opérations de traitement nécessiteront un nombre important de personnels ; c'est dans ces périodes que la mutualisation des ressources recouvre son intérêt majeur.

Ainsi, pour les opérations suivantes, chaque SDIS adhérent à la démarche fournira des agents en capacité de répondre aux attentes et besoins :

- conception des sujets des épreuves d'admissibilité,
- étude de la recevabilité des dossiers (équivalence de diplômes, traitement des RAEP, traitement administratif des dossiers d'inscription, ...),
- surveillance des épreuves d'admissibilité,
- correction des épreuves d'admissibilité,
- organisation de l'épreuve d'admission,
- mise à disposition d'examineurs pour les épreuves d'admission.

Au regard du nombre de candidats susceptibles de se présenter à ce concours, et selon les opérations le nombre d'agents sera adapté au besoin. Cette adaptation tiendra compte des capacités de chaque SDIS, du nombre de candidats retenus issus des SDIS et du nombre de postes ouverts par chacun.

Le SDIS 84 se chargera du transport et de la rémunération / indemnisation des agents qu'il mettra à disposition. Toutefois, le SDIS 34 prendra à sa charge les repas de midi et l'hébergement pour l'ensemble des personnels du dispositif.

Des points d'étape seront présentés aux représentants des SDIS adhérents, préalablement aux opérations concernées, permettront de déterminer les besoins et la répartition de la charge.

ARTICLE 7 : RECRUTEMENT SUR LISTE D'APTITUDE

Les SDIS adhérents à la démarche recruteront sur la liste des lauréats sans qu'il leur soit réclamé une participation supplémentaire à celle prévue par la présente à l'article 5.

Afin d'accompagner le SDIS 34 dans sa mise à jour de la liste, les SDIS adhérents à la démarche signaleront au SDIS 34 chaque recrutement sur cette dernière.

Aucun remboursement supplémentaire ne sera demandé au SDIS 84 pour les recrutements sur liste d'aptitude jusqu'à concurrence du nombre de postes à pourvoir déclarés.

Au-delà du nombre de postes à pourvoir déclarés, chaque recrutement sur liste d'aptitude donnera lieu à remboursement à hauteur de la somme fixée par l'article 5.

ARTICLE 8 : CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS

Les parties assurent la confidentialité des informations nominatives auxquelles elles auront accès au cours de l'exécution de la convention.

Le SDIS 34 utilisera ces informations exclusivement dans le cadre de l'organisation de ce concours.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITÉS ET ASSURANCES

Le SDIS 34 déclare avoir couvert sa responsabilité civile auprès d'une compagnie d'assurance et s'engage à remettre une attestation dans les 3 semaines suivant la signature de cette convention sur demande.

Le SDIS 84 continue d'assurer la couverture risque statutaire des moyens humains qu'il met à disposition pour l'organisation du concours (accident de trajet, accident de travail, etc...). Il reste par ailleurs responsable des dommages de son fait, du fait de ses préposés ou de ses biens et matériels, à ce titre il assumera la réparation de ces éventuels dommages.

ARTICLE 10 : RENONCIATION À LA CONVENTION

Le SDIS 34 se réserve le droit de renoncer à l'organisation du concours prévu par cette convention si, lors de la clôture des inscriptions, le nombre de candidats est supérieur aux capacités maximales d'accueil.

ARTICLE 11 : COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Pour tout litige dans l'application de cette convention, les deux parties essaieront de trouver un arrangement amiable avant tout engagement d'un éventuel recours.

En cas de difficulté manifeste non résolue par les parties, tout litige relèvera de la compétence du tribunal administratif de MONTPELLIER.

Fait en deux exemplaires originaux, le

Le président du conseil d'administration
du SDIS 84

Le président du conseil d'administration
du SDIS 34

Thierry LAGNEAU

Kléber MESQUIDA

**Annexe 1 : nombre de postes à pourvoir déclarés
CONCOURS INTERNE SUR ÉPREUVES D'ACCÈS AU GRADE DE SERGENT DE SPP
AU TITRE DE L'ANNÉE 2026**

Département	Nbre de postes
2A	
2B	4
4	5
5	2
6	20
9	0
11	11
12	2
13	90
30	12
31	15
32	
34	50
46	
48	
65	
66	26
81	6
82	
83	25
84	10
total	278

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est présenté et se prononce favorablement sur :

- L'ouverture pour le SDIS de Vaucluse, de 10 postes de sergents de Sapeurs-Pompiers Professionnels au concours interne organisé par le SDIS de l'Hérault
- Le projet de convention de collaboration à l'organisation de ce concours au titre de l'année 2026
- La signature, par son président, de ladite convention au nom du SDIS ainsi que tout acte nécessaire à la mise en place de ce dispositif.

Le Président du Conseil d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....

Jeudi 16 octobre 2025

.....

DELIBERATION N° 36/2025

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 16 octobre 2025 à 15h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Annick DUBOIS, Sophie RIGAUT
Monsieur Bruno VALLE

Membres suppléantes à voix délibérative :

Mesdames Danielle BRUN, Christine LANTHELME

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

Madame Catherine GAY

Membre suppléant à voix délibérative :

Monsieur André AIELLO

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Médecin Colonel Christophe CHAPUIS, Médecin-chef du SDIS de Vaucluse
- Commandant Marc JAUNET, référent sûreté et sécurité du SDIS de Vaucluse
- Commandant Stéphane RABAGLIA, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Vaucluse
- Lieutenant YVES LE GUENNEC, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers du SDIS de Vaucluse

Etaient excusés :

Monsieur Thierry SUQUET, Préfet de Vaucluse
Monsieur Thibault de CACQUERAY, Directeur de Cabinet de Monsieur le Préfet de Vaucluse
Colonel HC Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint du SDIS de Vaucluse
Monsieur Thierry ACHARD, Payeur Départemental
Mesdames Suzanne BOUCHET Marielle FABRE, Christelle JABLONSKI CASTANIER, Noëlle TRINQUIER
Messieurs Jérôme BOULETIN, Hervé DE LEPINAU, Louis DREY, Pierre GONZALVEZ, Patrick MERLE, Christophe REYNIER-DUVAL, Claude MOREL, Anthony ZILIO
Commandant Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
Adjudant-Chef Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2025

RAPPORT N° 2025-36

OPPORTUNITÉ DE RECOURIR AU VOTE ELECTRONIQUE POUR LES ELECTIONS 2026 DES INSTANCES PARITAIRES DU SDIS 84

L'année 2026 connaîtra un calendrier électoral chargé. En effet, 4 élections devront être organisées, en l'occurrence :

- L'élection des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunales au Conseil d'Administration du SDIS,
- L'élection des membres de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours,
- L'élection des représentants du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires,
- Les élections professionnelles avec les scrutins relatifs au Comité Social Territorial et aux Commissions Administratives Paritaires

Aucun texte n'ayant instauré la possibilité pour les SDIS d'avoir recours au vote électronique pour les élections du CASDIS, celles-ci auront donc lieu par correspondance (article R1424-7 du CGCT)

La commission consultative paritaire ne fera pas non plus l'objet d'un vote électronique compte tenu qu'en raison du faible effectif de contractuels au sein de l'établissement, le SDIS 84 conventionne avec le Centre de Gestion du Vaucluse.

C'est dans ce contexte, et suite à la parution du décret 2024-1038 relatif aux dispositions réglementaires des livres Ier et II du Code Général de la Fonction Publique qui a codifié aux articles R211-503 à R211-584 du CGFP les dispositions relatives au vote électronique, que le SDIS84 prévoit de recourir au vote électronique comme modalité exclusive d'expression des suffrages pour la CATSIS, le CCDSPV, le CST et les CAP.

Ce rapport a été soumis au Comité Social Territorial du 23 septembre 2025 où il a reçu un avis favorable.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est présenté et se prononce favorablement sur le recours au vote électronique comme modalité exclusive d'expression des suffrages des élections 2026 pour la CATSIS, le CCDSPV, le CST et les CAP.

Le Président du Conseil d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....
Jeudi 16 octobre 2025
.....

DELIBERATION N° 37/2025

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 16 octobre 2025 à 15h30, dans la salle de conférences du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

ETAIENT PRESENTS :

COLLEGE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Membres titulaires à voix délibérative :

Mesdames Annick DUBOIS, Sophie RIGAUT
Monsieur Bruno VALLE

Membres suppléantes à voix délibérative :

Mesdames Danielle BRUN, Christine LANTHELME

COLLEGE DES MAIRES ET PRESIDENTS D'EPCI :

Membres titulaires à voix délibérative :

Madame Catherine GAY

Membre suppléant à voix délibérative :

Monsieur André AIELLO

Assistaient en outre, avec voix consultative :

- Colonel Hors Classe Christophe PAICHOUX, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse
- Médecin Colonel Christophe CHAPUIS, Médecin-chef du SDIS de Vaucluse
- Commandant Marc JAUNET, référent sûreté et sécurité du SDIS de Vaucluse
- Commandant Stéphane RABAGLIA, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Vaucluse
- Lieutenant YVES LE GUENNEC, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers du SDIS de Vaucluse

Etaient excusés :

- Monsieur Thierry SUQUET, Préfet de Vaucluse
- Monsieur Thibault de CACQUERAY, Directeur de Cabinet de Monsieur le Préfet de Vaucluse
- Colonel HC Jérôme SOTTY, Directeur Départemental Adjoint du SDIS de Vaucluse
- Monsieur Thierry ACHARD, Payeur Départemental
- Mesdames Suzanne BOUCHET Marielle FABRE, Christelle JABLONSKI CASTANIER, Noëlle TRINQUIER
- Messieurs Jérôme BOULETIN, Hervé DE LEPINAU, Louis DREY, Pierre GONZALVEZ, Patrick MERLE, Christophe REYNIER-DUVAL, Claude MOREL, Anthony ZILIO
- Commandant Jean-Robert BARTHELEMY, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers du SDIS de Vaucluse
- Adjudant-Chef Lionel GOMEZ, membre titulaire, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers du SDIS de Vaucluse



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2025

RAPPORT N° 2025-37

ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR Y IMPLANTER LES OUTILS DE FORMATIONS DES SAPEURS-POMPIERS DE VAUCLUSE

Pour la formation de ses sapeurs-pompiers, le SDIS de Vaucluse déploie chaque année 18 000 journées stagiaires (formations initiales et continues), contribuant à former 4 300 agents, à l'occasion de 420 sessions internes de formation.

En complément, 400 agents du SDIS se forment chaque année à l'extérieur sur des parcours spécifiques (CNFPT, ENSOSP, ECASC...) en fonction de leur grade, statut ou spécialité.

En termes d'outils pédagogiques, le SDIS dispose aujourd'hui :

- De locaux administratifs et de salles de cours implantés dans des constructions modulaires, installées sur le site de Fontcouverte à Avignon en 1997
- D'un Centre d'Entraînement au Port de l'Appareil Respiratoire Isolant (CEPARI) et d'une remise associée, installés sur le même site en 2003
- D'un caisson d'entraînement au feu réel, installé en 2004 dans l'enceinte du centre de secours de Carpentras

Le caisson « feu réel », actualisé en 2012, a permis de former sur 20 ans la totalité des sapeurs-pompiers au feu réel et aux risques d'inflammation de fumées (soit près de 300 sapeurs-pompiers formés chaque année). Toutefois, cette activité pédagogique est interrompue depuis septembre 2024 en raison des nuisances occasionnées par les émanations de fumées, auxquelles sont exposées un nombre croissant de personnes du fait du développement de cette zone désormais urbanisée.

Le SDIS répond aujourd'hui à ses obligations formelles et réglementaires en termes de formations initiales et continues de ses agents, en s'adaptant à moyens constants aux nombreuses évolutions liées aux risques émergents. Pour autant, le moratoire qui nous est imposé sur l'outil pédagogique « feu réel » a pour conséquence majeure que les nouveaux personnels recrutés et formés depuis juin 2024 ne sont plus formés aux activités d'incendie sur feu réel ; en d'autres termes, leur première appréhension du feu réel et de ses risques associés s'effectue en situation opérationnelle réelle.

Ce constat a conduit la délégation de l'Inspection Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des crises (IGSC), lors de sa mission d'évaluation périodique du SDIS 84 en 2024, à formuler la recommandation suivante : « Intégrer dans le plan pluriannuel d'investissement le renouvellement des matériels pédagogiques et les regrouper sur un seul plateau technique départemental ».

Ce constat partagé a conduit le SDIS à envisager la modernisation et l'évolution de son outil pédagogique.

Pour évaluer la faisabilité d'un tel projet, le SDIS a effectué depuis 2019 plusieurs travaux préfigurateurs (comparaison auprès d'autres SDIS, évaluation d'opportunité de mutualisation, étude du dimensionnement nécessaire) et de recherche de terrain (foncier de 3 à 5 ha).

Concernant le foncier, la recherche auprès de plusieurs communes situées dans un délai raisonnable du SDIS a permis d'identifier une opportunité potentielle sur la commune d'Entraigues sur la Sorgue.

Un prestataire a été sollicité pour réaliser une évaluation des scénarios d'implantation suivants :

- Sur le foncier de Fontcouverte (Avignon, Etat-Major) uniquement
- Sur 2 emprises foncières (Fontcouverte et Entraigues)
- Sur le foncier d'Entraigues uniquement
- Sur la base de différents niveaux d'équipements

A l'issue de la présentation des scénarios de faisabilité le 12 juin 2025, le bureau du CASDIS s'est prononcé en faveur de l'acquisition du terrain situé à Entraigues sur la Sorgue afin d'y implanter rapidement un nouveau caisson feu réel.

Le terrain de 3,4 hectares permet de répondre aux enjeux immédiats mais également de conserver toute latitude pour le SDIS de progressivement faire évoluer son centre de formation départemental. Ce foncier est composé de parcelles pour partie communales (35%) et pour l'autre partie de parcelles appartenant à des propriétaires privés détenteurs de surfaces allant de 1 000 m² à 4 700 m² chacune.

L'avis des domaines a été sollicité par la mairie d'Entraigues en 2023. Ces derniers ont évalué un prix actuel du m² aux alentours de 11 €. Monsieur le Maire a déjà fait savoir au SDIS son accord de principe pour une cession des parcelles communales sur cette base tarifaire.

Afin d'acquérir les parcelles considérées (communales et privées), le SDIS envisage de lancer une démarche d'acquisition par négociation foncière auprès de chaque propriétaire, complétée par une procédure administrative de déclaration d'utilité publique.

La proximité du terrain d'Entraigues avec le site de Fontcouverte permet d'envisager aussi longtemps que possible le maintien de locaux pédagogiques sur Fontcouverte, avant d'envisager à terme le regroupement des outils de formation sur un seul site. Ce dernier s'effectuera au fur et à mesure du renouvellement des outils existants, lorsque les ressources nécessaires pourront être dégagées dans ce but.

En tout état de cause, chaque étape de l'évolution ultérieure restera soumise à l'appréciation du Conseil d'Administration du SDIS.

Il vous est demandé de m'autoriser à engager l'acquisition des parcelles sur la commune d'Entraigues sur la Sorgue et à signer les documents afférents pour :

- mettre en œuvre une négociation foncière auprès de chaque propriétaire,
- et, en complément, lancer une procédure administrative de déclaration d'utilité publique pour ce centre de formation départemental.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

Le Président : Pas d'observation ?

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve le rapport qui lui est présenté et autorise son Président à engager l'acquisition des parcelles sur la commune d'Entraigues sur la Sorgue pour y implanter les outils de formation des sapeurs-pompiers de Vaucluse et à signer les documents afférents pour :

- mettre en œuvre une négociation foncière auprès de chaque propriétaire,
- et, en complément, lancer une procédure administrative de déclaration d'utilité publique pour ce centre de formation départemental.

Le Président du Conseil d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU